

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 07248

Numéro SIREN : 356 000 000

Nom ou dénomination : La Poste

Ce dépôt a été enregistré le 20/07/2018 sous le numéro de dépôt 66483

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 20-07-2018

N° DE DEPOT : 066483

N° GESTION : 1999B07248

N° SIREN : 356000000

DENOMINATION : La Poste

ADRESSE : 9 rue du Colonel Pierre Avia 75015 Paris

MILLESIME : 2017

LA POSTE

**Comptes annuels
décembre 2017**



LE GROUPE LA POSTE

SOMMAIRE

Compte de résultat	page 2
Bilan	page 3
Tableau de flux de trésorerie	page 5
Spécificités La Poste	page 6
Faits marquants	page 7
Evènements postérieurs à la clôture	page 8
Règles et méthodes comptables	page 9
Notes sur le Compte de Résultat	page 16
Note n° 1 : Chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation	
Note n° 2 : Autres charges externes	
Note n° 3 : Impôts, taxes et versements assimilés	
Note n° 4 : Charges de personnel	
Note n° 5 : Dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations	
Note n° 6 : Résultat financier	
Note n° 7 : Résultat exceptionnel	
Note n° 8 : Impôts sur les bénéfices	
Notes sur le bilan	page 26
Note n° 9 : Immobilisations incorporelles	
Note n° 10 : Immobilisations corporelles	
Note n° 11 : Immobilisations financières	
Note n° 12 : Stocks et en cours de production	
Note n° 13 : Créances et dettes	
Note n° 14 : Charges à payer et produits à recevoir	
Note n° 15 : Débiteurs et créditeurs divers	
Note n° 16 : Comptes de régularisation	
Note n° 17 : Valeurs mobilières de placement et disponibilités	
Note n° 18 : Dépréciation d'actifs	
Note n° 19 : Capitaux propres	
Note n° 20 : Provisions pour risques et charges	
Note n° 21 : Dettes financières	
Note n° 22 : Informations concernant les transactions avec les parties liées	
Engagements hors bilan	page 41
Note n° 23 : Instruments financiers dérivés	
Note n° 24 : Engagements envers le personnel	
Note n° 25 : Autres engagements hors bilan	
Notes sur les tableaux des flux de trésorerie	page 48
Note n° 26 : Dotations et reprises des amortissements et provisions	
Note n° 27 : Variation du Besoin en Fonds de Roulement	
Note n° 28 : Décaissements sur acquisitions d'immobilisations	
Note n° 29 : Encaissements sur cessions d'immobilisations	
Note n° 30 : Emissions d'emprunts	
Note n° 31 : Remboursements d'emprunts	
Note n° 32 : Liquidités et équivalents de liquidités à la clôture de l'exercice	
Tableau des filiales et participations	page 51
Note n° 33 : Tableau des filiales et participations	

Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à de légers écarts dans les tableaux ou les variations.

COMPTE DE RESULTAT

(en millions d'euros)	REFERENCE ANNEXE	31/12/2017	31/12/2016
Chiffre d'Affaires Services, Courrier, Colis		10 711	10 785
Chiffre d'affaires Numérique		9	6
Chiffre d'affaires Réseau La Poste		1 006	1 067
Chiffre d'affaires Immobilier		20	24
Chiffre d'affaires	Note 1	11 746	11 882
Autres produits d'exploitation		2 418	2 399
Produits d'exploitation		14 164	14 281
Achats		(412)	(399)
Autres charges externes	Note 2	(4 258)	(4 080)
Impôts, taxes et versements assimilés	Note 3	(746)	(766)
Charges de personnel	Note 4	(8 731)	(8 883)
Dotations aux amortissements et provisions	Note 5	(67)	(517)
Charges d'exploitation		(14 216)	(14 644)
Résultat d'exploitation		(52)	(363)
Résultat financier	Note 6	463	456
Résultat courant		411	93
Résultat exceptionnel	Note 7	9	5
Résultat avant impôt		421	98
Impôt sur les bénéfices	Note 8	238	183
Résultat net		659	281

BILAN ACTIF

(en millions d'euros)	REFERENCE ANNEXE	31/12/2017		31/12/2016	
		Valeurs brutes	Amortissements et Provisions	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Immobilisations incorporelles	Note 9	1 270	(943)	327	287
Terrains et constructions		319	(172)	147	148
Autres immobilisations corporelles		3 532	(2 810)	722	731
Immobilisations corporelles	Note 10	3 851	(2 982)	869	880
Immobilisations financières	Note 11	11 769	(40)	11 729	11 447
ACTIF IMMOBILISE		16 890	(3 965)	12 925	12 614
Stocks et en cours	Note 12	91	(2)	89	76
Créances clients et comptes rattachés		1 606	(23)	1 583	1 571
Autres créances		700	-	700	1 098
Créances d'exploitation	Note 13	2 305	(23)	2 282	2 668
Débiteurs divers	Note 15	287	(23)	264	176
Comptes de régularisation	Note 16	100	-	100	44
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	Note 17	2 162	-	2 162	2 690
ACTIF CIRCULANT		4 945	(48)	4 897	5 655
TOTAL GENERAL		21 835	(4 013)	17 822	18 270

BILAN PASSIF

(en millions d'euros)	REFERENCE ANNEXE	31/12/2017	31/12/2016
Capital social		3 800	3 800
Primes liées au capital		900	900
Réserves		535	521
Report à nouveau		531	435
Résultat de l'exercice		659	281
Capitaux propres	Note 19	6 425	5 937
Provisions réglementées	Note 20	60	82
Provisions pour Risques et Charges	Note 20	1 882	2 117
Emprunts		5 596	6 212
Emprunts et dettes financières divers		349	334
Comptes bancaires et valeurs à décaisser		151	9
Dettes financières	Note 21	6 096	6 555
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 208	1 149
Dettes fiscales et sociales		1 211	1 335
Autres dettes d'exploitation		483	492
Dettes d'exploitation	Note 13	2 902	2 976
Créditeurs divers	Note 15	221	435
Comptes de régularisation	Note 16	236	168
Dettes		9 455	10 134
TOTAL GENERAL		17 822	18 270

TABEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en millions d'euros)	REFERENCE ANNEXE	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net		659	281
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité			
- Plus ou moins values de Cessions		12	10
- Variations nettes des provisions	Note 26	(258)	139
- Variation CICE sur provision	Note 26	4	(7)
- Dépréciations, amortissements et pertes de valeur	Note 26	325	314
- Autres produits et charges sans incidence de trésorerie		(8)	-
Marge brute d'autofinancement avant coût de l'endettement et impôt		735	738
- Coût de l'endettement		39	20
- Impôts		(238)	(183)
Marge brute d'autofinancement après coût de l'endettement et impôt		536	574
- Variation du Besoin en Fonds de Roulement	Note 27	132	52
- Produits de CICE de la période		(356)	(310)
- Impôts payés		230	253
- Monétisation CICE		533	154
Flux de Trésorerie provenant des Activités d'Exploitation		1 074	723
- Acquisition d'actifs incorporels et corporels	Note 28	(353)	(290)
- Acquisition d'actifs financiers		(990)	(843)
- Encaissements provenant de la cession d'actifs incorporels et corporels	Note 29	6	5
- Encaissements provenant de la cession d'actifs financiers	Note 29	840	673
- Sorties de filiales, sous déduction de la trésorerie cédée		(144)	-
Flux de Trésorerie utilisés pour les Activités d'Investissement		(641)	(455)
- Augmentation de capital		-	-
- Dividendes versés		(171)	(171)
- Intérêts financiers versés		(40)	(19)
- Emissions d'emprunts	Note 30	351	470
- Remboursements d'emprunts	Note 31	(802)	(809)
- Autres flux liés aux opérations de financement		(136)	(66)
Flux de trésorerie provenant des activités de Financement		(798)	(594)
Variation de Trésorerie		(365)	(326)
- Liquidités et Equivalents de liquidités à l'ouverture de l'exercice		2 458	2 784
- Liquidités et Equivalents de liquidités à la clôture de l'exercice	Note 32	2 093	2 458

SPECIFICITES LA POSTE

...and the

La Poste est une société anonyme régie par les dispositions légales et réglementaires applicables aux sociétés anonymes, notamment le Code de Commerce, dans la mesure où il n'y est pas dérogé par des dispositions particulières, telles que la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public ou la loi n° 90-568 du 2 juillet 1990 relative à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications.

La Poste remplit des missions de service public et d'intérêt général et exerce d'autres activités dans les conditions définies par la loi du 2 juillet 1990 précitée et par les textes qui régissent chacun de ses domaines d'activité.

Les missions de service public et d'intérêt général sont :

- le service universel postal ;
- la contribution, par son réseau de points de contact, à l'aménagement et au développement du territoire ;
- le transport et la distribution de la presse ;
- l'accessibilité bancaire, dans les conditions prévues par les articles L. 221-2 et L. 518-25-1 du Code Monétaire et Financier.

La Poste assure selon les règles de droit commun toute autre activité de collecte, de tri, de transport et de distribution d'envois postaux, de courrier sous toutes ses formes, d'objets et de marchandises.

FAITS MARQUANTS

Évolutions tarifaires nationales et internationales

De nouvelles évolutions tarifaires nationales et internationales du courrier et du colis ont eu lieu le 1er janvier 2017 suite aux avis favorables de l'ARCEP rendus en juillet et en septembre 2014 (n° 2014-0846, n° 2014-1009 et n° 2014-1010). L'ensemble de ces évolutions respecte l'encadrement tarifaire fixé par la décision n°2014-0841 du 22 juillet 2014 de l'ARCEP, relative à l'encadrement tarifaire pluriannuel pour la période 2015-2018.

Remboursement d'emprunt

La Poste a procédé le 5 juillet 2017 au remboursement à l'échéance de la ligne d'emprunt obligataire de 600 M€ (440 M€ et 160 M€ émis respectivement le 05 juillet 2002 et le 20 février 2003 au taux de 5,375%).

Créances cédées au CICE 2016

La Poste, en tant que tête de groupe d'intégration fiscale, a cédé en date des 20 et 23 juin 2017 ses créances de CICE 2015 et 2016 de respectivement 201 M€ et 332 M€ à deux établissements de crédit, dont un interne au Groupe pour le CICE 2016, qui en sont devenu propriétaires. Les créances cédées ne peuvent plus être imputées sur l'impôt.

Remboursement de la contribution additionnelle de 3 %

Suite à la décision du conseil constitutionnel publiée au JO du 8 octobre 2017 déclarant inconstitutionnel l'article 235 ter ZCA I-1er alinéa du Code Général des Impôts, La Poste SA, qui a contesté l'application de la contribution additionnelle de 3 % sur les dividendes distribués pour les exercices 2012 à 2016, en a obtenu le remboursement le 21 décembre 2017. Un produit de 28 M€ a ainsi été constaté dans les comptes au 31 décembre 2017.

EVENEMENTS POSTERIEURS A L'ARRÊTE

Aucun évènement susceptible d'avoir un impact significatif sur les comptes de La Poste ne s'est produit postérieurement à la clôture.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général, règlement modifié par les règlements 2015-06 et 2016-07 homologués par arrêtés ministériels des 4 décembre 2015 et 26 décembre 2016 et du règlement ANC 2015-05 du 2 juillet 2015, homologué par arrêté du 28 décembre 2015, relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture.

Préparation des états financiers

Préparation des états financiers

La préparation des états financiers amène La Poste à procéder aux meilleures estimations possibles et à retenir des hypothèses qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et passifs éventuels mentionnés en annexe, ainsi que les charges et produits du compte de résultat. Les montants effectifs se révélant ultérieurement peuvent être différents des estimations et des hypothèses retenues.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises ou de services est comptabilisé dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages inhérents à la propriété est intervenu. Il est reconnu au même rythme que la réalisation de la prestation à laquelle il se rapporte (comptabilisation "à l'avancement"). Le chiffre d'affaires des figurines (timbres-poste, Prêts-à-Poster) est, quant à lui, enregistré lors de la vente, hors situation exceptionnelle.

Il en résulte notamment la prise en compte du délai d'acheminement du trafic courrier et colis dans l'évaluation du chiffre d'affaires à la date d'arrêté.

Produits et charges de nature inhabituelle et d'une survenance exceptionnelle

Seuls les produits et les charges de **nature inhabituelle** et d'une **survenance exceptionnelle** sont classés en résultat exceptionnel. La Poste a choisi de classer en résultat exceptionnel les éléments suivants :

- cessions d'immobilisations,
- provisions constituées pour constater une dépréciation durable des actifs immobilisés,
- éléments liés à une cause de force majeure (incendies, tempêtes, etc...).

Régime fiscal

La Poste a opté pour le régime de l'intégration fiscale dont elle est tête de groupe. Les modalités de l'intégration fiscale sont précisées en note 8.

Règles de taxation à la TVA :

Les dispositions de l'article 261.4.11° du Code Général des Impôts prévoient une exonération de TVA pour les prestations de services qui relèvent du service universel postal défini par l'article L1 du code des postes et communications électroniques effectuées par le prestataire en France du service universel postal tel que désigné à l'article L2 du même code.

En tant que prestataire français en charge du service universel postal, La Poste exonère de TVA l'ensemble des produits postaux relevant du périmètre du service universel postal qu'elle vend. Les produits postaux commercialisés par La Poste et ne relevant pas de ce périmètre du service postal universel sont soumis à la TVA dans les conditions de droit commun (application du taux normal de TVA sous réserve de l'application des règles de territorialité de TVA en matière de prestations de services).

Contribution Economique Territoriale :

L'article 344 quindecies de l'annexe III au code général des impôts modifié par le décret n° 2017-1817 du 29 décembre 2017 fixe le taux des abattements des bases d'impositions directes dont bénéficie La Poste au titre de sa mission d'aménagement du territoire. Cet abattement est fixé pour 2017 à 85 % des bases d'imposition pour la cotisation foncière des entreprises et pour les taxes foncières, et à 91 % de la valeur ajoutée retenue pour l'application de l'article 1586 ter pour ce qui concerne la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

Le règlement ANC 2014-03 définit une immobilisation incorporelle comme un actif non monétaire, sans substance physique, et identifiable, c'est-à-dire résultant de droits légaux ou contractuels, ou séparables.

Les immobilisations incorporelles concernent essentiellement des logiciels et des droits au bail.
Les logiciels sont amortis sur une période de 1 à 5 ans.

Les règles de dépréciation des immobilisations incorporelles sont précisées dans le paragraphe G ci-dessous.

Frais de recherche et de développement :

Les frais de développement sont enregistrés en charges à l'exception des dépenses relatives aux développements informatiques réalisés en interne dans la mesure où :

- le projet a de sérieuses chances de réussite technique
- la direction dispose de moyens matériels et humains suffisants pour pouvoir produire le logiciel
- il existe une indication concrète quant à l'intention de produire le logiciel et de s'en servir durablement pour répondre aux besoins propres de La Poste ou à ceux de sa clientèle.

Ces dépenses, enregistrées en immobilisations incorporelles, sont amorties sur une durée comprise entre 3 ans et 5 ans dès leur mise en service.

Le montant des frais de recherche et développement comptabilisés en charges au titre de l'exercice est fourni dans la note 9.

Immobilisations corporelles

1. Ventilation par composants de la valeur d'origine des immobilisations

Un composant est un élément de l'immobilisation qui a une durée d'utilisation différente, ou qui procure des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation dans son ensemble.

Les composants suivants ont été retenus par La Poste :

Parc Immobilier : 6 composants :

- Gros œuvre
- Toiture
- Menuiserie et travaux extérieurs
- Gros équipements
- Petits équipements et agencements
- Terrain

Matériels :

- Machines de tri : trois composants (mécanique, intelligence, périphérique). Un quatrième composant (alimentation et instruments de mesure) est identifié pour les machines de tri colis (TPGD).
- Matériel d'environnement de tri : deux composants (mécanique, intelligence).

2. Durées d'amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en linéaire sur leur durée d'utilité.

Dans le cadre de l'application de la réglementation comptable sur les actifs, les durées d'utilité des immobilisations ont été revues en 2005, avec pour conséquence principale un allongement de la durée moyenne d'amortissement, portant essentiellement sur :

- Le parc immobilier, notamment sur le composant principal gros œuvre
- Les machines de tri, sur le composant principal mécanique

Les durées d'utilité retenues sont les suivantes :

Constructions : la durée dépend de la famille technico architecturale de rattachement de l'immeuble (sept familles ont été définies au niveau de La Poste) :

- Gros œuvre : de 20 à 80 ans
- Toiture : de 20 à 60 ans
- Menuiserie et travaux extérieurs : de 20 à 40 ans
- Gros équipements : de 15 à 20 ans
- Petits équipements et agencements : de 5 à 10 ans

Matériels :

- Machines de tri : de 5 à 15 ans
- Matériel d'environnement de tri : de 5 à 8 ans
- Matériel de bureau et informatique : de 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau : 10 ans

L'Administration fiscale ayant maintenu la possibilité d'amortir la structure des immobilisations décomposées sur la durée d'usage (BOI 4 A-13-05), La Poste a comptabilisé un amortissement dérogatoire sur les éléments suivants de l'actif immobilisé :

- le composant principal « gros œuvre » des immeubles, afin de ramener l'amortissement comptable sur la durée d'usage de 40 ans ;
- le composant principal « mécanique » des machines de tri, afin de ramener l'amortissement comptable sur la durée d'usage de 6 ans et 8 mois.

3. Coût d'acquisition d'une immobilisation

Seules les dépenses générant une ressource contrôlée du fait d'événements passés et dont La Poste attend des avantages économiques futurs sont immobilisées.

Conformément à l'option offerte par le règlement ANC 2014-03, les frais d'acquisition directement attribuables à l'acquisition des immobilisations ou à leur mise en état de fonctionnement ne sont pas intégrés au coût de revient de l'immobilisation.

Les coûts d'emprunt ne sont pas incorporés dans le coût d'acquisition des immobilisations.

Les subventions d'investissement reçues en contrepartie de l'acquisition d'une immobilisation sont comptabilisées au passif du bilan et enregistrées au compte de résultat en fonction de la durée d'utilisation des immobilisations pour lesquelles elles ont été attribuées.

4. Test de dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont testées en cas d'indice de perte de valeur.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur actuelle, qui est la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'utilité. Si la valeur actuelle d'un actif, ou groupe d'actifs, immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière, si l'actif continue à être utilisé, est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La **valeur vénale** est le montant qui pourrait être obtenu, à la date de clôture, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

La **valeur d'usage** d'un actif, ou groupe d'actifs, est la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie.

Des dépréciations sont comptabilisées sur les biens pour lesquels une décision de cession a été prise, lorsque la valeur de marché est inférieure à la valeur comptable.

5. Titres des sociétés filiales de La Poste

Les titres des sociétés filiales de La Poste sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, sous déduction d'éventuelles provisions pour dépréciation.

Ces dépréciations enregistrent l'écart entre le coût d'acquisition des titres de participation et leur valeur d'inventaire à la date de clôture, généralement déterminée par référence aux méthodes des flux de trésorerie futurs actualisés, ou de la quote-part de capitaux propres, éventuellement consolidés, de l'ensemble considéré. Dans le cas où une cession a été décidée, la valeur d'inventaire est déterminée par référence à la valeur vénale, telle que définie dans le § G ci-avant.

Les dividendes reçus sont comptabilisés en produits financiers dans l'exercice au cours duquel la décision de distribution intervient.

Il s'agit principalement des prêts accordés par La Poste à ses filiales et des titres subordonnés à durée indéterminée émis par La Banque Postale et intégralement souscrits par La Poste.

Les autres immobilisations financières concernent également des prêts accordés pour le logement social, comptabilisés à leur valeur nominale. Des provisions sont constituées afin de prendre en compte l'échéance et les modalités de remboursement de ces prêts, ainsi que l'appréciation du risque de non recouvrement.

La Poste applique la méthode du Coût Moyen Unitaire Pondéré pour évaluer le coût d'entrée de ses stocks, à l'exception des produits finis qui sont évalués à leur coût de production.

Lors de l'arrêté des comptes et conformément au règlement ANC 2014-03 sur les actifs, les stocks sont évalués au plus faible de leur coût d'entrée et de la valeur actuelle. La valeur actuelle est la plus élevée de la valeur vénale (valeur de marché) ou de la valeur d'usage, cette dernière correspondant généralement à l'actualisation des flux nets de trésorerie attendus.

Si la valeur actuelle est la plus faible, une dépréciation doit être comptabilisée pour ramener le coût d'entrée au niveau de la valeur actuelle.

1. Créances clients

Lors de leur comptabilisation initiale, les créances clients de l'activité commerciale sont enregistrées à leur valeur nominale.

Règles de dépréciation des créances clients :

- Les créances relatives aux clients placés en règlement ou liquidation judiciaire sont dépréciées à 100% de leur valeur, quelle que soit leur ancienneté.
- Pour les autres créances, la dépréciation est fonction de l'ancienneté et du risque de non recouvrement :
 - Antériorité supérieure à 1 an : dépréciation à 100% de la valeur de la créance ;
 - Antériorité comprise entre 3 mois et 1 an : le taux de provisionnement est calculé en fonction d'un « taux de perte » moyen. Le taux de perte correspond à la différence entre les créances existant au 1er janvier de l'année N et le montant des règlements intervenus au cours de cet exercice N.

2. Autres créances

Lors de leur comptabilisation initiale, les autres créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées, le cas échéant, en fonction de l'antériorité ou du risque de non recouvrement.

3. Débiteurs et créditeurs divers et comptes de régularisation

Les comptes de débiteurs et créditeurs divers et comptes de régularisation retracent principalement les flux en cours de dénouement à la clôture de la période, notamment ceux portant sur les opérations comptables internes au Groupe La Poste.

4. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

4. Opérations en devises

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours en vigueur à la date de clôture de la période. Pour les dettes et créances, si le taux de conversion à la date d'arrêté comptable a pour effet de modifier cette valeur historique, les différences constatées sont alors inscrites au bilan dans des comptes d'écarts de conversion actif ou passif.

A La Poste, les écarts de conversion actif ou passif sont principalement liés aux opérations de financement (dette obligataire et opérations de couverture associées).

1.2.3. Provisions pour engagements financiers

Des provisions sont comptabilisées lorsque (i) à la fin de la période concernée, la Poste a une obligation actuelle (juridique ou implicite) vis-à-vis d'un tiers, résultant d'événements antérieurs, (ii) il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques futurs sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et (iii) le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

L'évaluation des provisions est faite sur la base des coûts attendus par La Poste pour éteindre l'obligation, estimés à partir des données de gestion issues du système d'information, d'hypothèses retenues par La Poste, éventuellement complétées par l'expérience de transactions similaires, et, dans certains cas, sur la base de rapports d'experts indépendants ou de devis de prestataires. Ces différentes hypothèses sont revues à chaque arrêté comptable.

2. Provisions pour engagements sociaux et engagements de retraite

1. Régime de retraite

Fonctionnaires

La loi de finances rectificative pour 2006 a mis en place, rétroactivement au 1^{er} janvier 2006, une réforme du financement des retraites des fonctionnaires de l'Etat rattachés à La Poste décrite dans la note 24 de l'annexe. Dans le cadre du régime mis en place en 2006, La Poste acquitte une contribution employeur à caractère libératoire. Aucune provision n'est donc comptabilisée dans les comptes au titre des retraites des fonctionnaires.

Personnel contractuel

Le régime de retraite du personnel contractuel de La Poste est le régime de droit commun. Il s'agit d'un régime qualifié de "régime à cotisations définies", qui se caractérise par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser au salarié les montants qui lui sont dus. De ce fait, une fois les cotisations payées, aucun passif ou aucun engagement ne figure dans les comptes de La Poste. Les cotisations payées aux organismes sont comptabilisées en charges de la période.

2. Indemnités de départ à la retraite (Personnel contractuel)

Ces engagements font l'objet d'une provision au bilan.

Les principales hypothèses retenues et l'évaluation de l'engagement sont présentées dans la note 24 de l'annexe.

3. Dispositifs d'aménagement de fin de carrière

La Poste constate une provision représentative des coûts relatifs aux dispositifs d'aménagement de fin de carrière accordés aux personnels. Les personnes prises en compte dans l'évaluation de la provision sont toutes celles qui ont adhéré à la date de clôture.

Les dispositifs d'aménagement de fin de carrière existants sont décrits dans la note 24 de l'annexe.

1.2.4. Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont classées à leur valeur nominale dans le poste des dettes financières au passif du bilan. Elles sont détaillées en annexe selon la nature de leur support : emprunts obligataires et bons La Poste.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie de l'emprunt, les frais afférents à leur émission étant répartis linéairement sur cette même durée.

Ces primes d'émission ou de remboursement figurent à l'actif du bilan en « débiteurs divers » (voir note 15).

11.1.1. Opérations sur instruments financiers

Les opérations sur instruments financiers à terme sont présentées dans les engagements hors bilan en note 23.

Les opérations de couverture réalisées par La Poste suivent la comptabilité de couverture dont le principe est la symétrie de traitement entre l'instrument financier et son sous-jacent en termes de reconnaissance en résultat.

En application, à compter de 2017, du règlement ANC 2015-05 du 2 juillet 2015, les instruments utilisés dans le cadre d'opérations qualifiées comptablement de « positions ouvertes isolées » font l'objet d'une évaluation en valeur de marché en date d'arrêté. Leurs variations de valeur sont comptabilisées au bilan et les moins-values latentes sont constatées en résultat financier sous forme de provision pour risques et charges.

11.1.2. Capital

De par l'entrée en vigueur du décret 2010-191 du 27 février 2010, La Poste est devenue le 1er mars 2010 une Société Anonyme, dotée d'un capital social fixé à 1 milliard d'euros, divisé en 500 millions d'actions de 2 euros chacune de valeur nominale, entièrement libérées. Ce capital est, de par la loi, détenu exclusivement par des capitaux publics (État ou personnes morales de droit public), à l'exception de la part éventuellement réservée au personnel de La Poste.

La Poste était, antérieurement à cette date, un établissement autonome de droit public, sans capital au sens juridique du terme, dont les fonds propres se montaient à 2 467 M€, répartis en :

- Apport initial : 2 258 M€ (dont 1 039 M€ liés à l'apport des activités de la CNE en 2005)
- Complément d'apport : 209 M€

De par le changement de statut de La Poste en 2010, outre la création du capital social pour 1 milliard d'euros, un montant de 1 467 M€ a été affecté en réserves diverses. Enfin, suite à la première Assemblée Générale de La Poste, qui s'est tenue le 12 mai 2010, un montant de 1 513 K€ a été affecté en réserve légale.

L'augmentation de capital de La Poste SA adoptée par le Conseil d'Administration du 10 février 2011 et approuvée par l'Assemblée générale du 6 avril 2011 a donné ainsi lieu :

- à une augmentation du capital social de 1 milliard d'euros par incorporation aux réserves,
- à un premier versement de 1,05 milliard d'euros en avril 2011, relatif à la libération du capital émis, dont 467 millions d'euros de la part de l'Etat et 583 millions d'euros de la part de la Caisse des Dépôts.
- et à un second versement de 1,05 milliard d'euros réalisé en 2012, à hauteur de 467 millions d'euros de la part de l'Etat et 583 millions d'euros de la part de la Caisse des Dépôts.

La Poste a reçu en 2013 le dernier versement de la part de l'Etat (267 millions d'euros) et de la CDC (333 millions d'euros) soit un total de 600 millions d'euros, portant ainsi son capital à 3 800 millions d'euros répartis en 950 000 000 actions, et le poste « prime d'émission » à 900 millions d'euros.

11.2. Engagements hors bilan

Le PCG définit les comptes d'engagements, indépendamment des notions de Bilan / Hors bilan, comme des droits et obligations susceptibles de modifier le montant ou la consistance du patrimoine de l'entreprise, les effets de ces droits et obligations étant subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures.

Les engagements ne peuvent être retenus au titre des engagements hors bilan que dans la mesure où ils sont relatifs à des opérations dont la survenance est postérieure à la date d'arrêté comptable (engagements pris dans le cours normal de l'activité) ou s'ils sont relatifs à des actifs et passifs éventuels (engagements de garantie).

- Un passif éventuel résulte :
 - soit de l'existence d'une obligation dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources,
 - soit d'une obligation potentielle, dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise.
- Un actif éventuel est un actif potentiel résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise.

La Poste établit un tableau des flux de trésorerie qui présente les entrées et les sorties de disponibilités et équivalents classées en activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

Les activités d'exploitation sont les principales activités génératrices de revenus et toutes activités autres que celles définies comme étant des activités d'investissement ou de financement.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sont élaborés selon la méthode indirecte suivant laquelle le résultat net est corrigé des opérations n'ayant pas un caractère monétaire (dotations nettes aux amortissements et provisions à l'exclusion de celles relatives à l'actif circulant, variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité), de tout report ou régularisation d'encaissements ou de décaissements passés ou futurs liés à l'exploitation ainsi que des éléments de produits ou de charges associés aux flux de trésorerie concernant les investissements et le financement.

Les activités d'investissement correspondent à l'acquisition et la cession d'actifs à long-terme et de tout autre investissement qui n'est pas inclus dans les équivalents de liquidités.

Les flux d'investissement de la Poste sont composés notamment des acquisitions ou cessions des éléments suivants :

- immobilisations incorporelles et corporelles, corrigées des opérations n'ayant pas un caractère monétaire (dettes et créances sur immobilisations) ;
- part du capital d'autres entreprises ;
- autres immobilisations financières (dépôts et cautionnements, créances rattachées à des participations, etc...).

Les activités de financement sont les activités qui entraînent des changements, quant au montant et à la composition des capitaux propres et des capitaux empruntés.

Les flux de financement comprennent les sources de financement (nouveaux emprunts) et les décaissements afférents (remboursements de bons La Poste, remboursements d'emprunts).

La notion de trésorerie recouvre les placements à très court terme, liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

La trésorerie de La Poste est constituée de comptes de caisse, de soldes débiteurs de banques, de valeurs mobilières de placement qui ne présentent pas de risque significatif de variation de valeur en raison de leur nature et peuvent être facilement convertis en disponibilités (notamment OPCVM "monétaires"), de la partie des soldes créditeurs de banques et des intérêts courus non échus qui s'y rattachent, correspondant à des découverts.

Des comptes consolidés sont établis au niveau du Groupe La Poste, groupe pour lequel La Poste, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 356 000 000 et dont le siège social est situé 9 rue du Colonel Pierre Avia 75015 Paris, constitue la maison mère.

NOTES SUR LE RESULTAT

NOTES	Chiffre d'affaires par zone géographique
11	France / ventes nationales
12	Zone Union Européenne
13	Autres zones géographiques
14	Chiffre d'affaires Services-Courrier-Colis
15	Chiffre d'affaires Numérique
16	Chiffre d'affaires Réseau La Poste
17	Chiffre d'affaires Immobilier

Le chiffre d'affaires de La Poste se ventile de la façon suivante :

	31/12/2017	31/12/2016
(en millions d'euros)		
Chiffre d'affaires Services-Courrier-Colis	10 711	10 785
Chiffre d'affaires Numérique	9	6
Chiffre d'affaires Réseau La Poste	1 006	1 067
Chiffre d'affaires Immobilier	20	24
TOTAL	11 746	11 882

Au 31 décembre 2017, la ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique est la suivante :

- France / ventes nationales : 95,5 %
- Zone Union Européenne : 3,7 %
- Autres : 0,9 %

Cette ventilation géographique est stable par rapport à fin décembre 2016.



Chiffre d'affaires par zone géographique Services-Courrier-Colis

Le chiffre d'affaires de la branche Services-Courrier-Colis (national et international) se décompose comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
(en millions d'euros)		
Chiffre d'affaires Services-Courrier	8 948	9 107
Chiffre d'affaires Colis	1 763	1 678
TOTAL	10 711	10 785

- Le chiffre d'affaires international se décompose par activité s'analyse de la façon suivante :

	31/12/2017	31/12/2016
(en millions d'euros)		
Correspondance	5 907	6 095
Publicité (marketing direct et IP*)	1 118	1 186
Presse	393	411
International	670	625
Autres produits du courrier	860	790
TOTAL	8 948	9 107

*IP : imprimés publicitaires

- Le chiffre d'affaires international se compose :

- du courrier de gestion (entreprises et autres personnes morales) pour 4 388 millions d'euros (contre 4 587 millions d'euros à fin décembre 2016),
- et du courrier égrené (particuliers) pour 1 519 millions d'euros (contre 1 508 millions d'euros à fin décembre 2016).

- Le chiffre d'affaires international se décompose de la façon suivante :

	31/12/2017	31/12/2016
(en millions d'euros)		
Affranchissement Guichet	97	100
Frais terminaux	246	232
Autres produits du Courrier International	327	293
TOTAL	670	625

Le chiffre d'affaires international correspond au courrier de gestion des entreprises à destination de l'étranger et aux frais terminaux.

Les frais terminaux correspondent à la rémunération perçue par La Poste au titre de la distribution en France du courrier en provenance de l'étranger. Ils sont évalués à la clôture de l'exercice sur la base des estimations de poids et de nombre d'objets distribués connues à cette date.

Les autres produits du courrier international comprennent notamment le chiffre d'affaires des contrats de collecte et de remise du courrier à domicile.

- Le chiffre d'affaires des imprimés publicitaires s'analyse de la façon suivante :

	31/12/2017	31/12/2016
(en millions d'euros)		
B to C (Business to Consumer)	1 271	1 184
C to C (Consumer to Consumer)	425	432
Autres	67	62
TOTAL	1 763	1 678

1.2 Chiffre d'affaires Numérique

Le chiffre d'affaires numérique est le suivant :

	31/12/2017	31/12/2016
(en millions d'euros)		
Chiffre d'affaires Numérique	9	6
TOTAL	9	6

1.3 Chiffre d'affaires du Réseau La Poste

Le chiffre d'affaires du Réseau La Poste est le suivant :

	31/12/2017	31/12/2016
(en millions d'euros)		
Chiffre d'affaires Réseau La Poste	1 006	1 067
TOTAL	1 006	1 067

En application des conventions de services en vigueur, La Poste facture à La Banque Postale les prestations réalisées par les bureaux de poste au titre des activités financières, qui comprennent principalement :

- l'activité des guichetiers relative aux opérations « services financiers »,
- les travaux d'installation et de gestion opérationnelle des DAB / GAB.

Ces deux prestations s'élèvent à 932 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 996 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Le chiffre d'affaires du Réseau La Poste enregistre également les commissions perçues sur l'activité externe (hors courrier et colis) réalisée aux guichets du réseau postal, ainsi que les rémunérations reçues au titre de l'utilisation de son réseau commercial (Chronopost, La Poste Mobile).

1.4 Chiffre d'affaires de l'activité immobilière

Le chiffre d'affaires de l'activité immobilière est le suivant :

	31/12/2017	31/12/2016
(en millions d'euros)		
Chiffre d'affaires Immobilier	20	24
TOTAL	20	24

Le chiffre d'affaires immobilier se compose essentiellement des prestations effectuées par La Poste pour ses filiales immobilières.

Produits et charges d'exploitation

	31/12/2017	31/12/2016
(en millions d'euros)		
Contribution presse	121	119
Prestations de services au titre de l'activité bancaire	2 023	2 031
Production immobilisée	80	67
Prestations réalisées avec les filiales	73	70
Autres produits d'exploitation	120	111
TOTAL	2 418	2 399

Dans la continuité des engagements pris par l'Etat depuis 2008, l'Etat compense à La Poste les surcoûts relevant de la mission de service public de transport et de distribution de la presse.

Cette compensation est fixée à 121 millions d'euros pour l'année 2017 (contre 119 millions d'euros au 31 décembre 2016).

Les prestations de services au titre de l'activité bancaire hébergée à La Poste se composent des remboursements de charges et produits facturés à La Banque Postale au titre de l'activité bancaire hébergée à La Poste. Elles se décomposent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
(en millions d'euros)		
Coûts de personnel des « services financiers »	850	866
Coûts de la « ligne de conseil bancaire du Réseau La Poste »	1 173	1 165
TOTAL	2 023	2 031

Les prestations de services au titre de l'activité bancaire hébergée à La Poste sont les suivantes :

	31/12/2017	31/12/2016
(en millions d'euros)		
Prestations facturées aux filiales	26	23
Refacturations au titre de la mise à disposition de personnel	4	4
Management fees facturés aux filiales de premier rang	43	44
dont La Banque Postale	23	25
TOTAL	73	70

Les autres charges externes se décomposent de la façon suivante :

	31/12/2017	31/12/2016
(en millions d'euros)		
Services extérieurs	1 857	1 710
Transport	714	696
Prestations du courrier international	200	202
Locations	965	961
Entretiens et réparations	270	270
Frais de télécommunications	80	75
Déplacements, missions	110	117
Charges d'opérations avec la clientèle	62	49
TOTAL	4 258	4 080

Les services extérieurs se compose notamment de prestations sous-traitées (818 millions d'euros) et de frais d'intermédiaires et d'honoraires (288 millions d'euros).

Les locations incluent les charges immobilières (loyers et charges locatives pour 799 millions d'euros) et les locations de véhicules (146 millions d'euros).

Le transport comprend les charges de transport de correspondance national et international (674 millions d'euros) ainsi que les charges de transport de fonds sous-traités (33 millions d'euros).

NOTE 3 Impôts et taxes

Le montant des impôts, taxes et versements assimilés s'analyse comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
(en millions d'euros)		
Taxes sur les salaires	478	491
Versement de transport	81	79
Impôts locaux	22	30
Versement libératoire taxe d'apprentissage	47	48
Cotisations F.N.A.L.	28	29
Participation à la formation professionnelle	35	34
Participation à l'effort de construction	28	29
Autres impôts et taxes	27	26
TOTAL	746	766

Le versement de transport comprend essentiellement la Contribution Economique Territoriale (20 millions d'euros). Depuis 2011, en application des dispositions de la loi postale n° 2010-123 du 10 février 2010, La Poste bénéficie d'un abattement sur cette contribution dont le montant définitif pour 2017 a été publié par voie de décret le 29/12/2017.

Les charges de personnel se répartissent ainsi :

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Traitements, Primes et Indemnités	6 365	6 460
Cotisations de retraite fonctionnaires	852	916
Cotisations sociales	1 507	1 500
Prestations d'actions sociales	195	198
Autres charges de Personnel	164	126
Crédit Impôt Compétitivité Emploi	(352)	(317)
TOTAL	8 731	8 883

La diminution des charges de personnel (-116 millions d'euros, hors CICE) provient notamment de :

- la variation enregistrée sur le poste « traitements, primes et indemnités » (-95 millions d'euros),
- la diminution constatée sur les cotisations de retraite fonctionnaires (-63 millions d'euros) en raison de la baisse conjuguée de l'effectif fonctionnaire et du taux de cotisation libératoire (34,8 % en 2017 contre 35,1% en 2016),

Le Conseil d'Administration de La Poste, du 29 décembre 2012 a mis en place un Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) à compter du 1^{er} janvier 2013. Il est comptabilisé en déduction des charges de personnel dans les comptes de La Poste.

Ainsi :

- un crédit d'impôt a été comptabilisé en diminution des charges de personnel de la période, y compris les charges de personnel à payer et les provisions (compte épargne temps, dispositifs de fin de carrière, etc...) pour 352 millions d'euros.
- compte tenu de leur caractère à très long terme, aucun crédit d'impôt n'est pris en compte pour l'évaluation des avantages du personnel postérieurs à l'emploi.

Le nombre d'effectifs s'établit de la manière suivante (en équivalent agent / année) :

Effectifs	31/12/2017	31/12/2016
TOTAL	191 897	197 398



Les dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations se répartissent ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
(en millions d'euros)		
Dotations aux amortissements	312	314
Dotations sur charges à répartir	1	1
Dotations/reprises nettes sur dépréciations des éléments d'actifs	(14)	(2)
Dotations/reprises nettes sur provisions pour risques et charges	(232)	203
TOTAL	67	517

- La ventilation des dotations aux amortissements figure dans les notes 9 et 10 sur le bilan.
- La ventilation des dotations et reprises nettes sur dépréciations des éléments d'actifs figure dans la note 18.
- La ventilation des dotations et reprises aux provisions pour risques et charges est présentée dans la note 20.

Le résultat financier se décompose de la manière suivante :

	31/12/2017	31/12/2016
(en millions d'euros)		
Résultat net de change	-	1
Résultat net des prêts, emprunts et autres titres immobilisés	21	65
Revenus des participations	439	371
Autres produits et charges financières	3	20
TOTAL	463	456

Le résultat net des emprunts après couverture de 2017 est de 107 millions d'euros.

- des revenus des participations qui se décomposent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
(en millions d'euros)		
La Banque Postale	312	318
GeoPost	126	53
Autres	1	-
TOTAL	439	371

- du résultat net des emprunts après couverture de - 152 millions d'euros, des produits d'intérêts des prêts aux filiales et des titres subordonnés à durée indéterminée, de respectivement 107 millions d'euros et 64 millions d'euros,
- des autres produits et charges financières qui sont constitués notamment de la rémunération des placements à terme (6 millions d'euros) et du boni de fusion lié à la transmission universelle du patrimoine de Sofipost (9 millions d'euros).



Données relatives aux opérations exceptionnelles

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Résultat des cessions d'immobilisations	(12)	(10)
Dotations nettes sur dépréciations d'immeubles	-	-
Dotations nettes aux amortissements dérogatoires	22	20
Produits et charges exceptionnels divers	(1)	(5)
TOTAL	9	5



	31/12/2017	31/12/2016
(en millions d'euros)		
Impôts d'intégration fiscale	-	-
Produits d'intégration fiscale	359	184
Autres	(120)	(1)
TOTAL	238	183

Au 31 décembre 2017, le résultat d'ensemble du groupe d'intégration fiscale La Poste s'élève à 352,6 millions d'euros.

Le produit d'intégration fiscale, soit 359 millions d'euros, correspond à la somme des charges d'impôt des filiales bénéficiaires membres du groupe d'intégration fiscale.

Le montant des déficits des filiales utilisés par La Poste dans le cadre du régime d'intégration fiscale s'élève, au 31 décembre 2017, à 147 millions d'euros.

Dans le cadre de la convention d'intégration fiscale de La Poste, les filiales redevenant bénéficiaires conservent la faculté d'utiliser leurs déficits antérieurs reportables, nés pendant la période d'intégration fiscale, pour le calcul de la charge d'impôt due à la société mère. L'utilisation de ces déficits par les filiales génère une charge pour le Groupe au titre de l'exercice de consommation des dits déficits, dès lors que les filiales restent membres du groupe d'intégration.

Le périmètre d'intégration fiscale comprend 119 filiales au 31 décembre 2017 (contre 103 au 31 décembre 2016). Le taux d'IS français est de 44,43 % au titre de l'exercice 2017. En effet, la Loi de Finances Rectificative I pour 2017 a créé au titre de l'exercice 2017 une contribution exceptionnelle et additionnelle au taux de 15 % chacune, soit un total de 30 %, pour toute société disposant d'un chiffre d'affaires supérieur à 3 milliards d'euros.

	31/12/2017	31/12/2016
(en millions d'euros)		
Éléments entraînant un allègement de la dette future d'impôt		
- Différences temporaires	1 453	1 669
dont :		
* Provisions pour préretraite et indemnités de départ en retraite	1 261	1 333
* Provisions non déductibles	121	200
* Swaps & assimilés	11	6
* Autres différences temporaires (dont écarts de conversion passif)	60	130
TOTAL	1 453	1 669
Éléments entraînant un accroissement de la dette future d'impôt		
- Poste Immo - Apport en sursis d'imposition	167	295
- Divers	60	82
TOTAL	227	377

NOTES SUR LE BILAN

13.3.2 Immobilisations incorporelles

Les flux d'immobilisations incorporelles et les amortissements et dépréciations correspondants s'établissent ainsi :

13.3.2.1 Flux

(en millions d'euros)	Montants au 31/12/2016	Acquisitions	Sorties	Reclassements	Montants au 31/12/2017
Frais de recherche et développement	113	3	(7)	34	143
Concessions, brevets et droits similaires	58	-	(1)	-	57
Logiciels	835	26	(9)	72	924
Droits au bail	13	-	(1)	-	13
Fonds de commerce	3	-	-	-	3
Immobilisations incorporelles en cours	115	124	(2)	(106)	131
TOTAL	1 137	153	(20)	-	1 270

La colonne « reclassements » correspond aux immobilisations mises en service au cours de l'exercice.

13.3.2.2 Amortissements et Dépréciations

(en millions d'euros)	Montants au 31/12/2016	Dotations	Diminutions	Reclassements	Montants au 31/12/2017
Frais de recherche et développement	88	13	(7)	-	93
Concessions, brevets et droits similaires	50	5	(1)	-	54
Logiciels	697	94	(9)	-	782
Droit au bail	13	-	(1)	-	12
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	848	112	(18)	-	941
Dépréciation de fonds de commerce	2	-	-	-	2
TOTAL	850	112	(18)	-	943

Les frais de recherche et de développement passés en charges sur l'exercice 2017 s'élèvent à 23 millions d'euros.

Les flux d'immobilisations corporelles et les amortissements et dépréciations correspondants s'établissent ainsi :

10.3 Immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	Montants au 31/12/2016	Acquisitions	Sorties	Reclassements	Montants au 31/12/2017
Terrains	85	-	(2)	-	83
Constructions	235	-	(7)	8	236
Terrains et Constructions	320	-	(9)	8	319
Installations techniques, matériel et outillage	1 384	26	(36)	12	1 386
Matériel de transport	101	7	(11)	-	97
Matériel informatique	466	35	(64)	2	439
Autres immobilisations corporelles	1 544	65	(66)	33	1 576
Immobilisations corporelles en cours	18	71	-	(55)	34
Autres immobilisations corporelles	3 513	204	(177)	(8)	3 532
TOTAL	3 833	204	(186)	-	3 851

10.4 Amortissements et dépréciations

(en millions d'euros)	Montants au 31/12/2016	Dotations	Diminutions	Reclassements	Montants au 31/12/2017
Constructions	170	6	(5)	-	171
Installations techniques, matériel et outillage	1 164	71	(35)	(2)	1 198
Matériel de transport	78	8	(8)	-	78
Matériel informatique	410	29	(64)	2	377
Autres immobilisations corporelles	1 130	87	(60)	-	1 157
Autres immobilisations corporelles	2 952	201	(172)	-	2 981
Dépréciations des terrains et constructions	1	1	(1)	-	1
TOTAL	2 953	202	(173)	-	2 982

NOTE 6 : immobilisations financières

en millions d'euros

(en millions d'euros)	31/12/2016	augmentation	diminution	31/12/2017
Titres de participation	7 099	475	(268)	7 307
Dépréciations sur titres de participation	(1)	(24)	-	(25)
Titres de participation nets	7 098	452	(268)	7 282
Prêts intra-groupe	3 486	1 205	(1 102)	3 588
Autres prêts	67	-	(3)	64
Dépréciations sur prêts	(14)	(1)	-	(15)
Prêts nets	3 539	1 204	(1 106)	3 638
Autres immobilisations financières	809	5	(4)	810
Dépréciations sur autres immobilisations financières	-	-	-	-
Autres immobilisations financières nettes	809	5	(4)	810
TOTAL	11 447	1 660	(1 377)	11 730

La société Sofipost a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine (TUP) à La Poste en date du 1^{er} août 2017.

- Les principales variations enregistrées sur les titres de participations de La Poste proviennent de :
 - ✓ l'impact de la TUP Sofipost, avec l'annulation des titres Sofipost pour 263 millions d'euros et la reprise par La Poste des titres des anciennes filiales de premier rang de Sofipost pour 432 millions d'euros,
 - ✓ l'augmentation de capital de La Poste Telecom, souscrite par La Poste à hauteur de 20 millions d'euros, le 15 février 2017,
 - ✓ la souscription de parts dans le fonds XAnge Digital 3, à hauteur de 20 millions d'euros, le 22 juin 2017.
- La dépréciation des titres de participation concerne les filiales Mediapost Holding, Somepost et Sofrepost.

Le portefeuille de prêts se compose majoritairement de prêts accordés par La Poste à ses filiales.

- Les principales évolutions constatées sur les prêts intra-groupe à fin décembre 2017 s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Augmentation	Diminution
Poste Immo	-	500
GeoPost	517	2
Véhiposte SAS	116	98
Véhiposte GIE	-	46
La Poste Silver	136	-
Armadillo	31	-
LP Nouveaux Services	3	-
Sofipost ⁽¹⁾	16	352
Mediapost Holding ⁽¹⁾	4	-
Mediapost SAS ⁽¹⁾	38	-
Docapost ⁽¹⁾	181	-
Viapost ⁽¹⁾	83	37
La Poste Global Mail ⁽¹⁾	9	-
Neolog ⁽¹⁾	4	-
Morin Logistic ⁽¹⁾	3	1
Orium ⁽¹⁾	1	0
Variation des ICNE ⁽²⁾	64	66
TOTAL	1 205	1 102

⁽¹⁾ Variations liées à la transmission universelle de patrimoine de Sofipost

⁽²⁾ Intérêts courus non échus

- La dépréciation sur prêts concerne les prêts effectués aux organismes de construction (inclus dans le poste « autres prêts »).

Les titres subordonnés à durée indéterminée émis par La Banque Postale et intégralement souscrits par La Poste en décembre 2013 pour 800 millions d'euros.

Ces titres peuvent être remboursés sous certaines conditions. De plus, la conversion en actions La Banque Postale est obligatoire en cas de non-respect de certains ratios réglementaires.

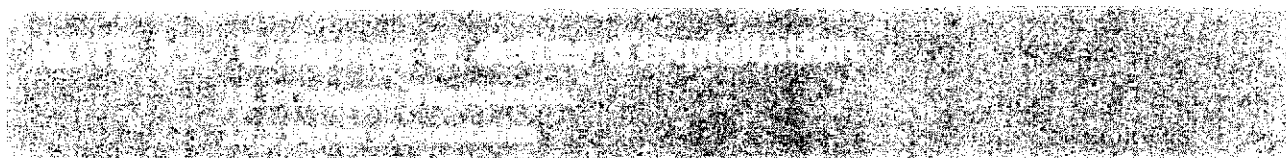
Les intérêts courus non échus comptabilisés sur les titres subordonnés au 31 décembre 2017 s'élèvent à 3,2 millions d'euros.

La répartition des titres subordonnés par échéance est la suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2017	< 1 an	Échéance de 1 à 5 ans	> 5 ans	31/12/2016
Titres de participation	7 307	-	-	7 307	7 099
Prêts bruts	3 653	472	1 473	1 708	3 553
Autres immobilisations financières	810	3	4	803	809
TOTAL	11 770	475	1 477	9 818	11 462

NOTE 12 - Stocks et produits de production

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	31/12/2017 Dépréciations	Valeurs nettes	31/12/2016
Stocks de matières premières, fournitures, marchandises et autres approvisionnements	79	(1)	78	64
Stocks de produits finis et intermédiaires	12	(1)	11	12
TOTAL	91	(2)	89	76



1. Créances et dépréciations

Les créances et dépréciations sont présentées dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	31/12/2017	Échéance			31/12/2016
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	
Créances clients et comptes rattachés	959	959	-	-	1 042
Dépréciation des créances clients	(23)	(23)	-	-	(31)
Créances sur opérations du courrier international	648	648	-	-	560
Créances clients et comptes rattachés	1 584	1 584	-	-	1 571
Créances sociales et fiscales	632	195	437	-	1 004
Autres créances d'exploitation	67	67	-	-	94
Autres créances	699	262	437	-	1 098
TOTAL	2 282	1 846	437	-	2 668

Les créances sociales et fiscales correspondent principalement à la Subvention Presse et à la créance sur l'Etat relative au Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) de 437 millions d'euros.

2. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés sont présentées dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	31/12/2017	Échéance			31/12/2016
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	870	870	-	-	806
Dettes sur opérations du courrier international	338	338	-	-	343
Dettes fiscales et sociales	1 211	1 211	-	-	1 335
Autres dettes d'exploitation	483	483	-	-	492
TOTAL	2 902	2 902	-	-	2 976

Les autres créances sociales et fiscales sont détenues essentiellement envers les opérateurs postaux étrangers au titre des frais terminaux. Les frais terminaux sont des produits qui visent à rémunérer les prestations rendues par les postes pour traiter le courrier venant des autres opérateurs étrangers.



31/12/2017

(en millions d'euros)	Note	31/12/2017		31/12/2016	
		Produits à recevoir	Solde bilan	Produits à recevoir	Solde bilan
Prêts intra-groupe	11	64	3 588	66	3 486
Autres immobilisations financières	11	3	810	3	809
Créances clients et comptes rattachés	13	61	959	48	1 042
Autres créances courrier international	13	590	648	498	560
Créances sociales et fiscales	13	113	632	186	1 004
Autres créances d'exploitation	13	40	68	53	94
TOTAL		872		854	

31/12/2017

(en millions d'euros)	Note	31/12/2017		31/12/2016	
		Charges à payer	Solde bilan	Charges à payer	Solde bilan
Dettes financières	21	96	6 096	113	6 555
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13	668	870	586	806
Autres dettes courrier international	13	311	338	308	343
Dettes fiscales et sociales	13	803	1 211	804	1 335
Autres dettes d'exploitation	13	172	483	235	492
TOTAL		2 050		2 046	

Les charges à payer des dettes à court terme correspondent majoritairement la charge à payer pour congés payés (256 millions d'euros charges incluses au 31 décembre 2017 contre 270 millions d'euros au 31 décembre 2016).

NOTE 15 - Comptes de courants divers

La Poste a des comptes de courants divers avec les filiales du Groupe.

(en millions d'euros)	31/12/2017		31/12/2016	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Comptes courants	221	122	128	345
Créances / dettes vis-à-vis de La Banque Postale	27	40	30	40
Autres débiteurs / créditeurs divers	39	59	47	50
TOTAL	287	221	205	435

La situation décrite ci-dessus représente la position de La Poste dans le cadre de la centrale de trésorerie mise en place avec les filiales du Groupe.

Les débiteurs et les créances de courants divers sont générées au titre de l'activité industrielle et commerciale de La Poste.

Le compte de courants divers se compose essentiellement :

- de débiteurs externes, à hauteur de 25 millions d'euros,
- de primes d'émission sur emprunts à hauteur de 8 millions d'euros,
- et de charges à répartir sur frais d'émission sur emprunts à hauteur de 5 millions d'euros.

Le compte de courants divers se compose pour l'essentiel :

- d'encaissements pour compte de tiers à reverser (34 millions d'euros en 2017 contre 44 millions d'euros en 2016) qui correspondent à des ventes réalisées par La Poste pour le compte de tiers (opérateurs de téléphonie, Chronopost, etc...),
- de la part non libérée de la souscription dans les fonds XAnge Digital 3 pour 19 millions d'euros, XPansion 2 pour 3 millions d'euros et XAnge Capital 2 pour 1 million d'euros.

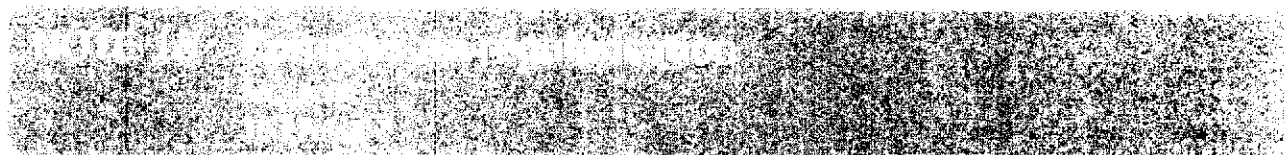


Tableau 1

	31/12/2017	31/12/2016
(en millions d'euros)		
Ecart de conversion - actif ⁽¹⁾	59	6
Charges constatées d'avance	28	29
Autres opérations	13	9
TOTAL	100	44

se composent :

- de charges constatées d'avance sur soultes, liées à l'emprunt obligataire, pour 13 millions d'euros (contre 15 millions d'euros au 31 décembre 2016),
- de charges constatées d'avance d'exploitation pour 15 millions d'euros (14 millions d'euros au 31 décembre 2016), correspondant majoritairement aux loyers immobiliers facturés d'avance.

Tableau 2

	31/12/2017	31/12/2016
(en millions d'euros)		
Ecart de conversion - passif ⁽¹⁾	58	7
Produits constatés d'avance	178	161
TOTAL	236	168

se composent :

- de produits constatés d'avance sur soultes, liées à l'emprunt obligataire, pour 12 millions d'euros (contre 17 millions au 31 décembre 2016),
- de produits constatés d'avance d'exploitation pour 166 millions d'euros (contre 145 millions d'euros au 31 décembre 2016).

⁽¹⁾ Les écarts de conversion concernent principalement les prêts et les emprunts en devises qui sont adossés à des swaps permettant de couvrir intégralement le risque de change.



3.1.1. Valeurs mobilières de placement

	31/12/2017	31/12/2016
(en millions d'euros)		
Valeurs mobilières de placement	619	755
Dépréciation sur valeurs mobilières de placement	-	-
Valeurs mobilières de placement	619	755
Disponibilités	1 539	1 931
Caisse	4	4
TOTAL	2 162	2 690

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de placements à court terme, facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

- Au 31 décembre 2017, elles sont constituées :
 - de SICAV et/ou FCP pour 429 millions d'euros ;
 - de titres de créances négociables pour 140 millions d'euros ;
 - et d'obligations pour 50 millions d'euros.
- Le montant des plus-values latentes constatées au 31 décembre 2017 sur les lignes de VMP (OPCVM uniquement) s'élève à 1 million d'euros (contre 1,5 millions d'euros au 31 décembre 2016).

Les « autres » se composent de comptes bancaires, valeurs à encaisser et placements de trésorerie.

Au 31 décembre 2017, l'encours des comptes/dépôts à terme est de 1 285 millions d'euros (contre 1 765 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2016).

Par ailleurs, les placements sur des comptes à vue rémunérés s'élèvent à 133 millions d'euros au 31 décembre 2017 (contre 115 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2016).



Annexe 1 - Dépréciations des immobilisations et des actifs circulants

(en millions d'euros)	Montants au 31/12/2016	Dotations 2017	Reprises 2017		Reclassements	Montants au 31/12/2017
			utilisées	non utilisées		
Immobilisations incorporelles	2	-	-	-	-	2
Immobilisations corporelles	1	1	(1)	-	-	1
Dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	3	1	(1)	-	-	3
Titres de participation	1	24	-	-	-	25
Prêts	14	1	-	-	-	15
Dépréciations des immobilisations financières	15	25	-	-	-	40
Stocks et encours	3	2	(3)	-	-	2
Créances clients et comptes rattachés	31	7	(3)	(11)	-	23
Débiteurs divers	29	3	(8)	-	-	23
Dépréciations des actifs circulants	62	12	(14)	(11)	-	49
TOTAL	80	38	(14)	(11)	-	92

Les dépréciations des actifs sont constituées selon les principes définis dans le paragraphe G des « règles et méthodes comptables ».

Les dotations comprennent les dépréciations de titres issues de la transmission universelle de patrimoine de Sofipost.

Annexe 2 - Répartition des dotations et reprises des dépréciations des immobilisations et des actifs circulants

(en millions d'euros)	Dotations			Reprises		
	Résultat exploitation	Résultat financier	Résultat exceptionnel	Résultat exploitation	Résultat financier	Résultat exceptionnel
Immobilisations corporelles et incorporelles	-	-	1	-	-	(1)
Titres de participation	-	11	-	-	-	-
Prêts	-	1	-	-	-	-
Stocks et encours	2	-	-	(3)	-	-
Créances clients et comptes rattachés	7	-	-	(14)	-	-
Débiteurs divers	3	-	-	(8)	-	-
TOTAL	12	12	1	(25)	-	(1)
TOTAL GENERAL		25			(26)	

Capital social et réserves

(en millions d'euros)

(en millions d'euros)	Capital social	Primes liées au capital	Réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total Capitaux Propres
Situation au 31/12/2015	3 800	900	503	276	347	5 826
Affectation du résultat			17	159	(176)	-
Distribution de dividendes					(171)	(171)
Résultat de la période					281	281
Situation au 31/12/2016	3 800	900	521	435	281	5 937
Affectation du résultat			14	96	(110)	-
Distribution de dividendes					(171)	(171)
Résultat de la période					659	659
Situation au 31/12/2017	3 800	900	536	531	659	6 425

Au 31 décembre 2017, le capital social de La Poste s'élève à 3,8 milliards d'euros, divisé en 950 millions d'actions ordinaires d'un nominal de 4 euros chacune. Il est détenu, à cette date, par l'Etat à hauteur de 73,7 % et par la Caisse des Dépôts à hauteur de 26,3 %.

En 2017, la société La Poste a versé à ses actionnaires un dividende de 0,18 euros par action, soit un montant global de 171 millions d'euros réparti comme suit :

- l'Etat : 126 millions d'euros ;
- la CDC : 45 millions d'euros.

Provisions pour risques et charges

(en millions d'euros)	Montants au 31/12/2016	Dotations 2017	Reprises 2017		Montants au 31/12/2017
			utilisées	non utilisées	
Dispositifs d'aménagement de fin de carrière	1 040	344	(407)	-	976
IDR des contractuels	293	10	-	-	302
Congés de longue maladie et de longue durée / congrés bonifiés / CET	367	5	(11)	-	361
Risques juridiques	62	2	-	(29)	35
Remise en état	22	3	(1)	-	25
Litiges sociaux	220	17	(16)	(163)	58
Sinistres	20	5	(4)	(3)	18
Autres provisions pour risques et charges	93	67	(15)	(38)	107
TOTAL	2 117	453	(454)	(233)	1 882
Amortissement dérogatoires	82	5	(27)	-	60

Les principales hypothèses retenues pour l'évaluation des provisions au titre des dispositifs d'aménagement de fin de carrière des fonctionnaires et des Indemnités de Départ à la Retraite (IDR) des contractuels sont décrites dans la note 24.

Les provisions pour litiges sociaux sont relatives à des litiges portés devant les juridictions administratives, civiles ou commerciales.

La provision pour sinistres est destinée à couvrir les pertes sur restitution des véhicules faisant l'objet d'un contrat de location avec la société Véhiposte.

Les provisions pour risques et charges concernent tous les litiges salariaux (prud'hommes, etc.) ainsi que le risque de redressements URSSAF.

Evolution des provisions pour risques et charges

(en millions d'euros)	Montants au 31/12/2017	Période N+1	Période N+2	Période N+3	Période N+4	Période N+5
Dispositifs d'aménagement de fin de carrière	976	392	284	168	88	45
IDR des contractuels	302	12	6	6	7	272
Congés de longue maladie et de longue durée / congrés bonifiés / CET	361	183	91	77	8	2
Risques juridiques	35	26	8	0	0	2
Remise en état	25	14	5	3	2	1
Litiges sociaux	58	19	36	3	0	0
Sinistres	18	3	11	3	1	0
Autres provisions pour risques et charges	107	40	38	12	8	9
TOTAL	1 882	688	478	273	113	330

Evolution des provisions pour risques et charges - Evolution des provisions

(en millions d'euros)	Dotations			Reprises		
	Résultat exploitation	Résultat financier	Résultat exceptionnel	Résultat exploitation	Résultat financier	Résultat exceptionnel
Dispositifs d'aménagement de fin de carrière	344	-	-	(407)	-	-
IDR des contractuels	10	-	-	(0)	-	-
Congés de longue maladie et de longue durée / congrés bonifiés / CET	5	-	-	(11)	-	-
Risques juridiques	2	-	-	(29)	-	-
Remise en état	3	-	-	(1)	-	-
Litiges sociaux	17	-	-	(179)	-	-
Sinistres	5	-	-	(7)	-	-
Autres provisions pour risques et charges	63	4	-	(45)	(8)	-
TOTAL	448	4	-	(679)	(8)	-
TOTAL GENERAL		453			(687)	
Amortissements dérogatoires	-	-	5	-	-	(27)

LA POSTE - COMPTES SOCIAUX

LA POSTE - COMPTES SOCIAUX - DETAIL DES EMPRUNTS

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Emprunts obligataires hors ICNE	5 050	5 650
Autres emprunts hors ICNE	470	470
Intérêts courus non échus	76	92
Emprunts	5 596	6 212
Bons LA POSTE hors ICNE	56	57
Intérêts courus non échus	21	21
Bons LA POSTE	76	78
Dépôts et cautionnements reçus	122	255
Emprunts court terme	151	-
Comptes bancaires et valeurs à décaisser	151	9
TOTAL	6 096	6 555

La variation des emprunts est liée pour l'essentiel aux échéances et aux nouvelles émissions intervenues sur l'exercice (cf. faits marquants).

LA POSTE - COMPTES SOCIAUX - DETAIL DES EMPRUNTS - ÉCHEANCES

(en millions d'euros)	Échéance < 1 an		Échéance de 1 an à 5 ans		Échéance > 5 ans		Total	
	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2016
Emprunts obligataires hors ICNE	500	600	1 800	2 300	2 750	2 750	5 050	5 650
Autres emprunts hors ICNE	-	-	-	-	470	470	470	470
Bons La Poste hors ICNE	56	57	-	-	-	-	56	57
Dépôts et cautionnements reçus	99	231	23	24	-	-	122	255
Emprunts court terme hors ICNE	151	-	-	-	-	-	151	-
Intérêts courus non échus	96	113	-	-	-	-	96	113
TOTAL	902	1 002	1 823	2 324	3 220	3 220	5 945	6 546

LA POSTE - COMPTES SOCIAUX - ÉCARTS DE CONVERSION DES EMPRUNTS

(en millions d'euros)	31/12/2016	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	31/12/2017
Emprunts	6 120	-	600	-	5 520

	Structure de la dette avant incidence des swaps de taux		Incidence des swaps de taux de variabilisation	Structure de la dette après incidence des swaps de taux	
(en millions d'euros)	Montants	%	Montants	Montants	%
Emprunts à taux fixe	5 520	100%	(700)	4 820	87,3%
Emprunts à taux variable	-	-	700	700	12,7%
TOTAL des emprunts	5 520	100%	-	5 520	100%

	Structure de la dette avant incidence des swaps de devises		Incidence des swaps de devises	Structure de la dette après incidence des swaps de devises	
(en millions d'euros)	Montants	%	Montants	Montants	%
Euro	5 050	91%	470	5 520	100%
Dollar américain	470	9%	(470)	-	0%
TOTAL des emprunts	5 520	100%	-	5 520	100%

^a The number of subjects who were included in each group was 10.

Les primes d'émission non amorties résultant de la différence entre le montant perçu à l'émission et le prix de remboursement s'élèvent pour l'ensemble des emprunts obligataires à 8 millions d'euros (primes payées) au 31 décembre 2017, contre 9 millions d'euros (primes payées) au 31 décembre 2016.

[illegible]

Ce poste représente la dette de La Poste en matière de Bons d'Épargne. L'encours décroît du fait des remboursements des bons La Poste dont l'intégralité est arrivée à échéance.

[illegible]

Ce poste est principalement constitué des dépôts de garantie de collatéralisation, reçus dans le cadre des opérations de couverture pour 99 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 231 millions d'euros au 31 décembre 2016.

^a Values are means ± SD.

En 2017, La Poste a procédé à de nouvelles émissions de billets de trésorerie pour un total de 151 millions d'euros.



1.2.1. Le statut de La Poste

• Le statut de La Poste

Depuis la loi du 10 février 2010, confirmant les dispositions de la loi de juillet 1990 relative à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications, La Poste est une société anonyme placée sous la tutelle du ministre de l'Économie et des Finances, et soumise au contrôle économique et financier de l'État, et aux procédures de contrôle de la Cour des Comptes et du Parlement.

Les engagements de La Poste et de l'État ont été redéfinis par le « Contrat d'entreprise 2013-2017 » approuvé par le Conseil d'Administration du Groupe du 22 Avril 2013 et signé par l'ensemble des parties prenantes le 01 juillet 2013.

Ce contrat pose les principes suivants :

- le maintien d'un large périmètre de missions de service public dévolues à La Poste : service universel postal, transport et distribution de la presse, accessibilité bancaire et aménagement du territoire avec pour ces trois dernières le maintien du principe d'une compensation des coûts,
- une trajectoire de qualité de service encore renforcée,
- des missions adaptées aux attentes des usagers et à l'évolution des technologies,
- la mise en place d'engagements citoyens en faveur du développement des territoires et des entreprises, des plus démunis, du développement de la société numérique et dans le domaine de la responsabilité sociale de l'entreprise.

Un nouveau contrat d'entreprise entre La Poste et l'État, pour la période 2018-2022, a été approuvé par le Conseil d'administration du Groupe le 19 décembre 2017 et signé le 16 janvier 2018. Ce contrat s'inscrit dans la continuité du contrat précédent, et vise à pérenniser et moderniser l'exercice des quatre missions de service public de La Poste. Ces missions bénéficient du soutien de l'État, en contrepartie du respect par La Poste d'indicateurs de qualité ambitieux.

Par ailleurs, ce contrat développe la démarche des engagements citoyens en faveur du développement de la société numérique, des services de proximité, et du développement durable et responsable.

La loi de régulation postale du 20 mai 2005 a confié à l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes) le pouvoir d'encadrer, sur une base pluriannuelle, les tarifs des prestations du service universel du courrier, après examen des propositions de La Poste. Cette loi confirme et précise par ailleurs la mission d'aménagement du territoire confiée à La Poste.

• Rattachement au régime des Dépôts et Consignations

Suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de La Poste du 6 avril 2011 d'augmenter le capital de La Poste de 2,7 milliards d'euros, la Caisse des Dépôts et Consignations détient 26,32% du capital de La Poste.

• Relations avec les entreprises du secteur public

Le groupe La Poste réalise des transactions courantes avec des entreprises du secteur public. Ces transactions sont réalisées à des conditions de marché.

1.2.2. Les sociétés du périmètre de consolidation

- Les transactions réalisées entre les sociétés du périmètre de consolidation sont effectuées à des conditions de marché.
- Les entreprises considérées comme étant liées à La Poste sont celles incluses par intégration globale, dans le périmètre de consolidation du groupe La Poste.

ENGAGEMENTS HORS-BILAN

Couverture de la dette

(en millions d'euros)	31/12/2017		31/12/2016	
	Notionnel	Juste Valeur	Notionnel	Juste Valeur
Opérations de couverture	1 965	96	1 990	239
Opérations en position ouverte isolée	-	-	580	(8)
TOTAL	1 965	96	2 570	231

Les instruments financiers utilisés par La Poste sont présentés selon leur intention de gestion.

Les swaps de couverture utilisés dans le cadre de la gestion financière concernent les opérations de maîtrise de la charge de la dette de La Poste.

Conformément aux principes comptables du groupe, les swaps en position ouverte isolée, en lien avec la dette obligataire de La Poste, font l'objet le cas échéant d'une provision destinée à couvrir la moins-value latente sur instrument financier.

La mise en œuvre du règlement ANC 2015-05 du 2 juillet 2015 a conduit La Poste à requalifier son portefeuille d'instruments financiers en opérations de couverture.

Au 31 décembre 2017, ces opérations sont réalisées exclusivement avec La Banque Postale.

Autres opérations de couverture

- Au 1^{er} semestre 2017, La Poste a octroyé un prêt en rouble à Armadillo GmbH, contre-valorisé à l'origine pour 30,5 millions d'euros.

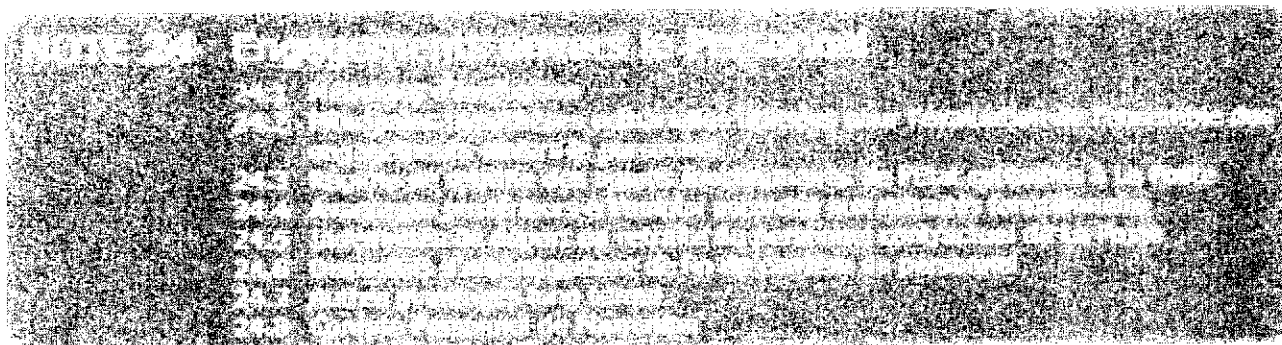
Le montant nominal du prêt fait l'objet d'une couverture par un swap de change.

- Par ailleurs, La Poste a réalisé des opérations d'achats et de ventes à terme de devises, notamment sur le dollar américain et la livre sterling.

Au 31 décembre 2017, les opérations à terme sur devises non encore dénouées se traduisent par un engagement réciproque de 42,3 millions d'euros.

Gestion du risque de contrepartie

Les opérations de marché ne sont réalisées qu'avec des banques ou des institutions de premier plan en termes de notation et dans la limite des autorisations fixées par la Direction générale pour chaque contrepartie.



L'ensemble des informations relatives aux engagements postérieurs à l'emploi ou long terme envers le personnel de La Poste est regroupé dans la présente note.

Le tableau ci-dessous récapitule le traitement comptable des différents dispositifs existants :

	Bilan		Hors bilan	
	2017	2016	2017	2016
Avantages postérieurs à l'emploi accordés aux retraités fonctionnaires			X	X
Indemnités de départ en retraite du personnel contractuel de La Poste	X	X		
Dispositifs d'aménagement de fin de carrière du personnel	X	X		
Autres avantages long terme (absences rémunérées)	X	X		

2.1 Méthode d'évaluation

Les engagements postérieurs à l'emploi et à long terme

Les engagements postérieurs à l'emploi et à long terme résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leurs coûts, sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées conformément à la norme IAS 19 révisée. Des évaluations actuarielles ont lieu chaque année.

Les calculs impliquent la prise en compte d'hypothèses actuarielles économiques externes (taux d'actualisation, taux d'inflation, taux de revalorisation des pensions, etc...) et spécifiques à La Poste (taux de turnover, taux de mortalité, taux de revalorisation des traitements et salaires, etc...).

2.2 Principales hypothèses retenues pour l'évaluation des engagements postérieurs à l'emploi et à long terme

Les taux d'actualisation

Les taux d'actualisation bruts retenus au titre de l'exercice 2017, en référence aux obligations privées de première catégorie de la zone euro sont les suivants :

Durée des engagements	5 ans	20 ans
Taux d'actualisation (zone euro)	0,4 %	1,9 %

2.3 Taux d'inflation

Le taux d'inflation utilisé pour l'évaluation des engagements envers le personnel au 31 décembre 2017 est de 2 % (taux identique au 31 décembre 2016).

2.4 Évolution des pensions et des traitements

Les pensions évoluent au même rythme que l'inflation. Les évolutions sur longue période retenues pour les traitements et les salaires sont basées sur une hypothèse raisonnable par rapport à l'inflation.

2.12 Régime de financement des retraites des fonctionnaires de l'État rattachés à La Poste

L'article 150 de la loi de finances rectificative (LFR) pour 2006, publiée au Journal Officiel le 31 décembre 2006, organise le régime de financement des retraites des fonctionnaires de l'État rattachés à La Poste. Ce régime modifie le dispositif antérieur de manière à placer progressivement La Poste en situation d'équité concurrentielle.

La réforme mise en place en décembre 2006, approuvée par la Commission européenne en 2007, comporte :

- la mise en place d'une contribution employeur de retraite à caractère libératoire à compter du 1er janvier 2006. Ce taux a été progressivement abaissé pour rejoindre en 2010 un taux dit « d'équité concurrentielle », soit un niveau égalisant les charges sociales et fiscales obligatoires assises sur les salaires entre La Poste et les autres entreprises appartenant au secteur postal et au secteur bancaire. Sur la période 2006-2009, la loi avait fixé un taux complémentaire (16,3% en 2006, 6,8% en 2007, 3,7% en 2008, 1,3% en 2009) qui s'ajoutait au taux d'équité concurrentielle.
- la délégation à l'Etablissement Public National de Financement des Retraites de La Poste (EPNFRLP), préalablement créé par décret du 19 décembre 2006, de la mission d'assurer la centralisation et la répartition des flux de financement des retraites des fonctionnaires de La Poste entre l'État, La Poste et les autres organismes éventuellement concernés. En effet, l'EPNFRLP est chargé de négocier des conventions financières prévues au titre II du livre II et au titre II du livre IX du code de la sécurité sociale.
- Le versement en 2006 par La Poste à cet établissement public d'une contribution forfaitaire exceptionnelle d'un montant de 2 milliards d'euros.

Depuis le 1er janvier 2015 le versement des cotisations de La Poste est effectué auprès du Centre d'Action Sociale (CAS pensions) suite à la dissolution de l'Etablissement Public National de Financement des Retraites de La Poste par décret 2015 -1742 du 23 décembre 2015.

Avec la mise en place de ce régime, et compte tenu du caractère libératoire de la contribution employeur, aucune provision n'est comptabilisée dans les comptes de La Poste au titre des retraites des fonctionnaires.

2.13 Engagements relatifs à d'autres avantages versés postérieurement à l'emploi

Les engagements relatifs à d'autres avantages versés postérieurement à l'emploi sont :

- des prestations d'action sociale accordées aux retraités fonctionnaires,
- une prime de fidélité accordée aux retraités qui domicilient leur pension sur un compte ouvert à La Banque Postale,

Montant des engagements

Le montant total des engagements relatifs aux avantages postérieurement à l'emploi est estimé à 255 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 294 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Conformément à l'option offerte par l'article L123-13 du code de commerce, il n'est pas constitué de provision au titre de ces avantages versés postérieurement à l'emploi.

2.14 Indemnités de départ en retraite du personnel contractuel

Montant de la provision

L'agent quittant La Poste pour bénéficier d'une pension de retraite reçoit une indemnité de départ dont le montant est fonction de l'ancienneté et du salaire de fin de carrière.

Montant de la provision

Le montant de la provision comptabilisée au titre des indemnités de départ en retraite du personnel contractuel de La Poste (et apparaissant dans le poste "Provisions pour risques et charges" au passif du bilan) est de 302 millions d'euros au 31 décembre 2017 (293 millions au 31 décembre 2016).

10.1.1. Dispositif de Temps Partiel Aménagé Senior (TPAS)

• Description du dispositif de TPAS

Le personnel de La Poste peut bénéficier, dans certaines conditions, d'un dispositif intitulé Temps Partiel Aménagé Senior (TPAS). Il est proposé à certaines personnes qui remplissent des conditions d'âge (fonctionnaires et agents contractuels), et d'ancienneté. Ce dispositif a été mis en place en 2011, et ses caractéristiques sont adaptées chaque année aux conditions démographiques et économiques de l'entreprise, ainsi qu'aux dispositions législatives concernant les retraites.

• Montant de la provision au 31 décembre

Le montant de la provision comptabilisée à ce titre (et apparaissant dans le poste « Provisions pour risques et charges » au passif du bilan) est de 976 millions d'euros au 31 décembre 2017 (1 024 millions d'euros au 31 décembre 2016).

Cette provision correspond aux personnes qui ont adhéré au dispositif à la date de clôture. Aucune provision n'est comptabilisée au titre des adhésions potentielles futures, qui sont estimées à 1 053 millions d'euros après prise en compte du CICE au 31 décembre 2017.

Les principales caractéristiques de ce dispositif, fixées en février 2016 pour l'année 2016 et prolongées jusqu'au 30 juin 2018 en décembre 2016, puis ouvert à compter du 1^{er} juillet 2017 jusqu'au 31 décembre 2018 pour les personnels des fonctions supports exerçant des fonctions non pénibles, sont les suivantes :

- L'entrée dans le dispositif peut s'effectuer à partir de 56 ans (fonctionnaires et salariés sédentaires), ou 53 ans (fonctionnaires du service actif), pour les personnes exerçant une fonction comportant des facteurs de pénibilité, ou ayant exercé dans le passé une telle fonction pendant au moins 10 ans.
- Les personnes n'exerçant pas une fonction comportant des facteurs de pénibilité peuvent bénéficier de ce dispositif à compter de 57 ans (fonctionnaires et salariés sédentaires), ou à compter de 54 ans (fonctionnaires du service actif).
- Ce dispositif est ouvert aux personnels, fonctionnaires et salariés en contrat à durée indéterminée, en activité à La Poste et comptant au moins dix ans d'ancienneté à La Poste.
- La durée de présence dans le dispositif est fixée de façon définitive dès l'origine. Cette durée est au minimum de un an, et l'âge maximum à la fin du dispositif correspond à l'âge légal d'ouverture des droits à pension.
- Pendant la durée du dispositif, le fonctionnaire ou salarié est en position administrative de temps partiel à 70%, avec une diminution proportionnelle de sa rémunération.
- L'activité pendant la durée du dispositif est aménagée et répartie entre une période d'activité opérationnelle, et une période d'activité « appui, soutien et conseil ».
- Ce dispositif est ouvert à l'ensemble des personnels de La Poste remplissant les conditions ci-dessus.

Une modalité de TPAS dédié à l'Economie Sociale et Solidaire est reconduite pour les postières et postiers qui souhaitent mettre leur expérience au service d'une association.

Outre les conditions requises pour accéder au dispositif de temps partiel aménagé senior déjà mentionnées ci-dessus, l'accès à ce nouveau dispositif est conditionné aux démarches suivantes :

- obtenir l'accord préalable du chef de service,
- faire acte de candidature auprès d'un organisme d'accueil habilités par La Poste afin d'obtenir la validation de la candidature et la définition de la mission qui sera attribuée à l'agent au sein de cet organisme,
- établir une convention de mise à disposition entre La Poste et l'organisme d'accueil dans le cadre du mécénat de compétences.

Par ailleurs, les dispositifs d'aménagement de fin de carrière « Temps Partiel d'Accompagnement et Conseil » (TPAC), « Nouveau Temps Partiel d'Accompagnement et Conseil » (NTPAC) et « Dispositif Aménagé de Fin d'Activité » (DAFA), qui faisaient l'objet d'un provisionnement de 16 millions d'euros au 31 décembre 2016, sont désormais clos et les personnes en bénéficiant sont sorties du dispositif. Aucune provision n'est donc constatée au 31 décembre 2017.

Dispositifs d'absences rémunérées

Les dispositifs d'absences rémunérées sont :

Il s'agit de dispositifs d'absences rémunérées :

- **Compte Epargne Temps** : dispositif permettant de reporter une partie des congés acquis non pris.
- **Congés bonifiés** : congés supplémentaires et prise en charge des frais de voyage concernant les fonctionnaires provenant ou en poste dans les DOM.
- **Congés longue maladie** : maintien total ou partiel du traitement des fonctionnaires atteints de certaines maladies graves.

Le montant des engagements comptabilisés à ce titre

Le montant des engagements comptabilisés à ce titre (et apparaissant dans le poste « Provisions pour risques et charges » au passif du bilan) est de 361 millions d'euros au 31 décembre 2017 (367 millions d'euros au 31 décembre 2016). Ces provisions correspondent aux personnes bénéficiaires, à la date de clôture, d'un des dispositifs d'absences rémunérés, décrits ci-dessus.

Dispositif de formation

Depuis le 1^{er} janvier 2015, Les droits acquis et non consommés par les salariés au titre du Droit individuel à la formation sont transférables dans le compte personnel de formation de chaque agent (loi 2014-288 du 5 mars 2014 applicable au 1^{er} janvier 2015).



1. Engagements hors bilan reçus liés au périmètre du groupe consolidé

a). Engagements hors bilan reçus liés au périmètre du groupe consolidé

Engagements hors bilan reçus liés au périmètre du groupe consolidé : néant

Engagements hors bilan reçus liés au périmètre du groupe consolidé : néant

b). Engagements hors bilan reçus liés au financement de la société

Engagements hors bilan reçus liés au financement de la société : néant

- La Poste a mis en place, le 20 octobre 2011, une ligne de crédit renouvelable pour un montant de 650 millions d'euros à 5 ans, pour laquelle elle a reçu un engagement de neuf banques constituant un pool bancaire. Cette ligne de crédit a été prorogé jusqu'en octobre 2018 et n'a pas été mobilisée au 31 décembre 2017.
- La Poste a obtenu en 2008 une autorisation de découvert de 300 millions d'euros par La Banque Postale renouvelable par tacite reconduction, dont le plafond a été augmenté à 400 M€ par avenant signé le 20 novembre 2017. Ce découvert a été utilisé à hauteur de 87 millions d'euros au 31 décembre 2017.
- La ligne de crédit renouvelable de 200 millions d'euros avec La Banque Postale, obtenue en 2009 et renouvelée en 2014 pour une durée de 5 ans, n'a pas été mobilisée au 31 décembre 2017.
- La Poste a également obtenu en octobre 2013 une ligne de crédit renouvelable de 75 millions d'euros avec la BNP sur une durée de 5 ans. Au 31 décembre 2017, cette ligne n'a pas été mobilisée.

Engagements hors bilan reçus liés au financement de la société : néant

- Instruments financiers détenus et exerçables à une date postérieure à la date de clôture : néant

c). Engagements hors bilan reçus liés aux activités opérationnelles de la société

Engagements hors bilan reçus liés aux activités opérationnelles de la société : néant

- Le montant total des avals, cautions et garanties reçus par La Poste dans le cadre de son activité courante s'élève au 31 décembre 2017 à 58 millions d'euros.
- Le montant des promesses de ventes d'immeubles pour des opérations devant se dénouer sur l'exercice à venir s'élève à 0,4 M€.
- Le montant des engagements reçus par La Poste de ses filiales au titre des locations immobilières (Géopost, Poste Immo, La Banque Postale) s'élève à 153 millions d'euros au 31 décembre 2017.



Tableau 1 - Engagements hors bilan

a). Engagements hors bilan donnés liés au périmètre du groupe consolidé

Engagements hors bilan donnés liés au périmètre du groupe consolidé : néant

Engagements hors bilan donnés liés au périmètre du groupe consolidé : néant

b). Engagements hors bilan donnés liés au financement de la société

Engagements hors bilan donnés liés au financement de la société :

- Instruments financiers détenus et exerçables à une date postérieure à la date de clôture : néant.

c). Engagements hors bilan donnés liés aux activités opérationnelles de la société

Engagements hors bilan donnés liés aux activités opérationnelles de la société :

- Les engagements internes de La Poste auprès des sociétés du Groupe s'élèvent à 1 723 millions d'euros dont 1 364 millions d'euros au titre des locations immobilières (Poste Immo) et 360 millions d'euros au titre des locations de véhicules (Véhiposte).
- La Poste s'est engagée pour le paiement des baux externes au Groupe : le montant de cet engagement est égal à 318 millions d'euros.
- Les engagements divers de La Poste (photocopieurs, maintenance, entretien et nettoyage des bâtiments, prestations de sécurité, prestations informatiques, etc...) s'élèvent à 88 millions d'euros.

Engagements hors bilan donnés liés aux activités opérationnelles de la société : 8 millions d'euros

Engagements hors bilan donnés liés aux activités opérationnelles de la société :

La Poste et les organisations syndicales représentatives ont signé le 30 mai 2017 un accord sur la politique du logement social de La Poste pour la période 2017-2019 qui concerne l'achat de réservation de logements sociaux pour les postiers dans des programmes de construction de sociétés HLM et prolongeant l'accord signé le 7 avril 2014 pour les années 2014 à 2016. Le montant alloué à ce fonds s'élève à 20 millions d'euros sur la période.

Au 31 décembre 2017, l'engagement restant à ce titre est de 14 millions d'euros.

Engagements hors bilan donnés liés aux activités opérationnelles de la société : néant

Engagements hors bilan donnés liés aux activités opérationnelles de la société :

- Le montant des commandes à des fournisseurs d'immobilisations à fin 2017 est de 41 millions d'euros.

Engagements hors bilan donnés liés aux activités opérationnelles de la société :

- En juin 2016, La Poste s'est engagée à verser des fonds à La Fondation d'Entreprise La Poste, pour un montant total égal à 5 millions d'euros, sur la période allant de 2017 à 2021. Au 31 décembre 2017, cet engagement s'élève à 4 millions d'euros.
- Les autres engagements de La Poste relatifs aux actions de mécénat s'établissent à 5,3 millions d'euros au 31 décembre 2017.

NOTES SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

NOTE 26 Dotations et reprises des amortissements, dépréciations et provisions pour risques et charges

	31/12/2017	31/12/2016
(en millions d'euros)		
Dotations - Reprises du résultat d'exploitation	80	471
Variation CICE sur provision	4	(7)
Dotations - Reprises du résultat financier	9	(2)
Dotations - Reprises du résultat exceptionnel	(21)	(16)
TOTAL	72	446

NOTE 27 Variation du Besoin en Fonds de Roulement

	31/12/2017	31/12/2016
(en millions d'euros)		
Variation des stocks et encours	(13)	13
Variation des créances d'exploitation	64	(15)
Variation des dettes d'exploitation	55	22
Variation des autres actifs et passifs d'exploitation	25	31
TOTAL	132	52

NOTE 28 Décaissements sur acquisitions d'immobilisations

	31/12/2017	31/12/2016
(en millions d'euros)		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(153)	(129)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(204)	(161)
Variations des fournisseurs d'immobilisations	4	(1)
TOTAL	(353)	(291)

NOTE 10 : Immobilisations incorporelles et corporelles

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Immobilisations incorporelles et corporelles	6	5
Immobilisations financières	840	673
Titres	-	-
TOTAL	846	679

NOTE 11 : Emprunts et dettes assimilés

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Emprunts obligataires	-	-
Bons La Poste	-	-
Billets de trésorerie	351	-
Autres Emprunts et dettes assimilés	-	470
TOTAL	351	470

NOTE 12 : Remboursements d'Emprunts

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Emprunts obligataires	(600)	(791)
Bons La Poste	(2)	(2)
Billets de trésorerie	(200)	(16)
Autres Emprunts et dettes assimilés	-	-
TOTAL	(802)	(809)

Valeurs mobilières de placement et disponibilités

	31/12/2017	31/12/2016
(en millions d'euros)		
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	2 162	2 690
Comptes bancaires créditeurs	(152)	(10)
Comptes courants filiales	83	(222)
TOTAL	2 093	2 458

	Capital	Capitaux propres autres que Capital	% de capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société mère et non encore remboursés	Montants des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes 31/12/2017	Résultat au 31/12/2017	Dividendes encaissés par La Poste
				Valeur brute	Valeur nette					
(en millions d'euros)										
Renseignements détaillés sur les sociétés dont la valeur brute des titres excède 1 % du capital de La Poste :										
Filiales (détenues à plus de 50 %)										
Geopost 26, rue Guynemer 92130 Issy les Moulineaux	702	1 267	100%	1 240	1 240	1 793	-	78	120	126
La Banque Postale 115, rue de Sèvres 75275 Paris Cedex 06	4 045	2 030	100%	4 052	4 052	803	-	5 080	553	312
Poste Immo 111, bd Brune 75618 Paris Cedex 14	1 471	23	100%	1 493	1 493	961	-	127	14	-
Mediapost SAS 19, rue de la Villette 69425 Lyon Cedex 3	24	88	100%	155	155	38	-	457	6	-
Mediapost Holding Tour Cristal, 7-11 quai André Citroën 75015 Paris	64	3	100%	64	45	4	-	-	(3)	-
Docapost 10-12, avenue Charles de Gaulle 94220 Charenton-le-Pont	70	(24)	100%	136	136	184	-	5	0	-
Participations (détenues entre 10 et 50 %)										
néant										
Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de La Poste :										
Filiales / Participations	3 060	(262)		166	161	609	-	831	38	1
Total				7 307	7 282	4 391	-	6 579	728	439

KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
France

La Poste

Société Anonyme

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2017
La Poste
Société Anonyme
9, rue du Colonel Pierre Avia - 75015 Paris
Ce rapport contient 3 pages

KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
France

**La Poste
Société Anonyme**

Siège social : 9, rue du Colonel Pierre Avia - 75015 Paris
Capital social : €3.800.000.000

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

KPMG Audit

PricewaterhouseCoopers Audit

La Poste
Société Anonyme
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les
conventions et engagements réglementés
2 mars 2018

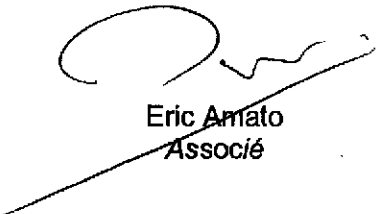
CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 2 mars 2018

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

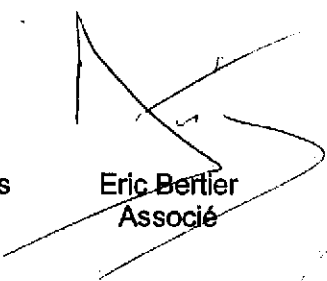
PricewaterhouseCoopers Audit



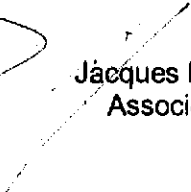
Eric Amato
Associé



Marie-Christine Jolys
Associée



Eric Bertier
Associé



Jacques Lévi
Associé

LA POSTE

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92 208 Neuilly-Sur-Seine Cedex
France

KPMG Audit
Tour Egho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

Aux Actionnaires
LA POSTE
9 rue du Colonel Pierre Avie
75015 Paris

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LA POSTE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

LA POSTE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2017 - Page 2

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Valorisation des titres de participation

Risque identifié

Les titres de participations représentent au 31 décembre 2017, 7 307 M€ en valeurs brutes et 7 282 M€ en valeurs nettes. Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, sous déduction d'éventuelles provisions pour dépréciation.

Comme indiqué dans la note II.H Titres de participation de l'annexe aux comptes annuels, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est enregistrée à la date de clôture. La valeur d'inventaire est généralement déterminée par référence à la quote part de capitaux propres éventuellement consolidés, de la filiale ou de l'ensemble considéré ou aux méthodes de flux de trésorerie futurs actualisés.

Au 31 décembre 2017, les titres de participation constituent un montant significatif des actifs de La Poste SA et leurs valeurs d'inventaire reposent en partie sur des estimations et requiert l'exercice du jugement de la Direction. Nous avons donc considéré que leur valorisation constitue un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nous avons apprécié la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables applicables, ainsi que les modalités de mise en œuvre de cette méthodologie d'évaluation de la valeur d'inventaire.

Lorsque la valeur d'inventaire est déterminée par référence aux capitaux propres de la filiale ou de l'ensemble considéré, nous avons comparé la valeur d'inventaire des titres de participation avec le montant des quotes-parts détenues dans les capitaux propres de la filiale ou de l'ensemble considéré.

Lorsque la valeur d'inventaire est déterminée par référence aux flux de trésorerie actualisés de la filiale ou de l'ensemble considéré, nous avons :

- comparé la valeur d'inventaire à celle issue des flux de trésorerie actualisés pour la filiale ou l'ensemble considéré ;
- apprécié la pertinence des hypothèses retenues par la Direction, notamment le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie par rapport à notre connaissance du contexte économique, ainsi que la fiabilité du processus d'établissement des estimations de la société en analysant les différences significatives, le cas échéant, entre les prévisions et les réalisations sur l'année écoulée ;
- analysé la cohérence des paramètres retenus dans le calcul des taux d'actualisation et des taux de croissance appliqués aux estimations de flux de trésorerie.

Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations données dans les notes II.H Titres de participation, 11 Immobilisations financières et 33 Tableau des Filiales et des Participations de l'annexe aux comptes annuels.

Valorisation des dispositifs d'aménagement de fin de carrière

Risque identifié

La Poste dispose de plusieurs régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Parmi ces régimes, figurent les dispositifs d'aménagement de fin de carrière.

Dans les comptes annuels, l'engagement comptabilisé correspond aux coûts relatifs aux personnes ayant adhéré aux dispositifs à la clôture. Il représente un montant de 976 M€ au 31 décembre 2017. Les adhésions futures ne sont pas constatées en provisions mais sont mentionnées en engagements hors-bilan dans l'annexe aux comptes annuels. Elles représentent 1 053 M€ au 31 décembre 2017.

L'évaluation de cet engagement et de la charge de l'exercice sont décrits dans les notes II.P.3 Dispositifs d'aménagement de fin de carrière et 24.6 Dispositifs d'aménagement de fin de carrière du personnel, de l'annexe aux comptes annuels et reposent sur différentes hypothèses, notamment les coûts associés à chaque dispositif, une estimation des adhésions constatées sur la fin de l'exercice et, s'agissant des engagements hors-bilan, la probabilité d'adhésion aux dispositifs, fonction de l'historique observé et des estimations de la Direction.

Une variation de certaines de ces hypothèses peut avoir un impact significatif sur la détermination du passif comptabilisé et sur le résultat de la société.

Du fait des montants concernés et de l'importance des jugements associés, nous avons considéré l'évaluation de cet engagement comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nos travaux ont consisté à contrôler les données utilisées par la société pour déterminer l'engagement comptabilisé, ainsi que le montant mentionné au titre des engagements hors-bilan. Nous avons :

- pris connaissance du processus d'évaluation des engagements au titre des dispositifs d'aménagement de fin de carrière ;
- pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place portant sur l'évaluation de ces engagements ;
- testé l'efficacité des contrôles mis en place par la société pour déterminer les coûts ayant servi de base à cette évaluation (identification des bénéficiaires, autorisation, détermination du coût de chaque dispositif...), que nous avons jugés clés pour notre audit.

Nous avons également apprécié les hypothèses retenues par la société pour évaluer la provision et l'engagement hors-bilan, ainsi que la méthodologie mise en œuvre, notamment :

- la pertinence de la méthodologie retenue au regard des normes comptables applicables ;
- la cohérence des hypothèses utilisées pour la détermination des provisions, en nous appuyant sur nos spécialistes internes ;
- la cohérence des données utilisées dans les calculs par comparaison aux données historiques observées sur les précédents dispositifs et aux estimations de la société pour les dispositifs en cours ;
- le caractère approprié des informations données dans les notes II.P.3 Dispositifs d'aménagement de fin de carrière et 24.6 Dispositifs d'aménagement de fin de carrière du personnel de l'annexe aux comptes annuels.

Chiffre d'affaires Courrier

Risque identifié

Le chiffre d'affaires de la société s'élève à 11 746 M€, dont 8.948 M€ pour l'activité Courrier. Le chiffre d'affaires est reconnu selon les modalités décrites dans la note II.B Chiffre d'affaires de l'annexe aux comptes annuels au même rythme que la réalisation de la prestation à laquelle il se rattache. Les figurines (timbres-poste, prêts à poster) sont comptabilisées lors de la vente (hors situations exceptionnelles). Pour s'assurer de la correcte prise en compte des transactions sur la bonne période, la société estime le chiffre d'affaires à comptabiliser en fin d'année, sur la base d'hypothèses de délais d'acheminement du trafic courrier et de sensibilité des ventes de figurines (timbres-poste, prêts à poster) aux évolutions tarifaires.

Nous avons considéré la reconnaissance du chiffre d'affaires Courrier, s'agissant de l'affectation des transactions sur la bonne période, comme un point clé de l'audit compte tenu du montant significatif des estimations associées et de l'importance des jugements et des hypothèses formulées par la société.

Notre réponse

Nos travaux sur le chiffre d'affaires Courrier et l'affectation des transactions sur la bonne période sont les suivants :

- prise de connaissance des procédures de contrôle interne mises en œuvre sur le suivi et la mise à jour des tarifs et le déversement des outils de facturation dans le système d'information comptable ;
- test d'efficacité de certains contrôles que nous avons jugés clés pour notre audit relatifs à la mise à jour de la tarification et au déversement des outils de facturation dans le système d'information comptable.

Nous avons également mené des tests de détail sur certains postes significatifs en lien avec la correcte allocation des produits à l'exercice en cours.

Concernant le délai d'acheminement, nous avons ainsi apprécié la cohérence des hypothèses retenues pour déterminer le chiffre d'affaires à reconnaître en fin d'année, notamment :

- la cohérence des données de trafic utilisées par comparaison avec celles de l'exercice précédent ;
- sur la base d'un échantillon, la cohérence des données de trafic et des dates de dépôts utilisées avec celles issues des systèmes d'information de facturation ;
- sur la base d'un échantillon, la cohérence des tarifs utilisés par type de produits.

Concernant les ventes de figurines, nous avons apprécié la cohérence des hypothèses retenues pour déterminer le chiffre d'affaires à reconnaître en fin d'année, notamment :

- la cohérence des données de trafic utilisées par comparaison avec celles des périodes comparables précédentes, corrigées de l'effet jours ouvrés et de l'évolution attendue des volumes ;
- la cohérence des données de ventes utilisées par comparaison avec celles des périodes comparables précédentes, corrigées de l'effet jours ouvrés, de l'évolution attendue des volumes et des évolutions tarifaires sur les différentes catégories de produits.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société LA POSTE par votre Assemblée Générale Mixte du 11 juin 2015 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et par arrêté interministériel du 29 juin 2009 pour le cabinet KPMG Audit.

Au 31 décembre 2017, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la troisième année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG Audit dans la neuvième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

LA POSTE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2017 - Page 7

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

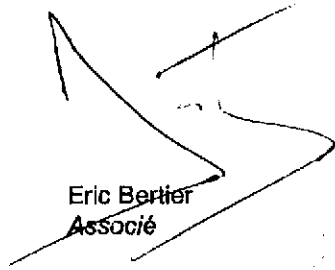
Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 2 mars 2018

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

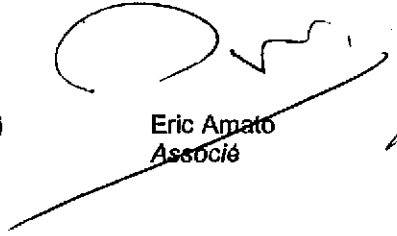
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



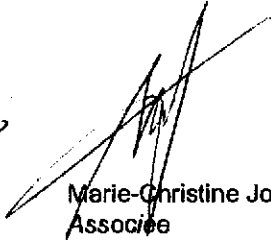
Eric Bertier
Associé



Jacques Lévi
Associé

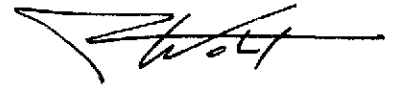


Eric Amato
Associé



Marie-Christine Jolys
Associée

Certifié conforme
Président-Directeur général
La Poste



LA POSTE
Société anonyme au capital de 3.800.000.000 euros
Siège social : 9 rue du colonel Pierre Avia,
75015 Paris
356 000 000 RCS Paris
(« La Société »)

EXTRAIT
PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
EN DATE DU 27 JUIN 2018

Délibérations adoptées

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept juin à 11 heures 30

Les actionnaires de la société La Poste, société anonyme au capital de 3.800.000.000 euros, dont le siège social est 9 rue du colonel Pierre Avia, 75015 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 356 000 000 RCS Paris, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte au siège social, salle du Président,

[...]

PREMIERE RESOLUTION

(APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du groupe rédigé par le Conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de la Société, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés et faisant apparaître un bénéfice s'élevant à 658 910 657 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

(APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES DUDIT EXERCICE)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du groupe rédigé par le Conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés et faisant apparaître un résultat net part du Groupe bénéficiaire de 851 417 000 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

(AFFECTATION DU RESULTAT, DETERMINATION ET MISE EN DISTRIBUTION DU DIVIDENDE)

L'Assemblée Générale des actionnaires, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017, soit 658 910 657 euros, de la manière suivante :

(i) Détermination du bénéfice distribuable :

Réserves diverses	467 225 840 €
Report à nouveau	530 794 597 €
Résultat de l'exercice	658 910 657 €

Bénéfice distribuable	1 656 931 094 €
-----------------------	-----------------

(ii) <u>Dotation de la réserve légale :</u>	32 945 533 €
---	--------------

(iii) <u>Prélèvement de l'acompte sur dividende versé :</u>	Néant
---	-------

(iv) <u>Distribution du dividende :</u>	171 000 000 €
---	---------------

Montant prélevé sur le compte « résultat de l'exercice »	171 000 000 €
Montant prélevé sur le compte « report à nouveau »	Néant

Montant du dividende

171 000 000 €

Ce montant sera versé intégralement à l'État et à la Caisse des dépôts et consignations à proportion de leurs participations respectives au capital de la Société à la date de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur l'affectation du résultat 2017.

(v) Affectation au compte Report à Nouveau :
965 124 €

454

Ce dernier s'élèvera donc à 985 759 721 euros à l'issue de la dotation à la réserve légale et de la distribution du dividende susvisé.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte de ce que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende	Régime Fiscal
2014	950 000 000	171 000 000 €	N/A
2015	950 000 000	171 000 000 €	N/A
2016	950 000 000	171 000 000 €	N/A

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

[...]

ONZIEME RESOLUTION
(POUVOIRS POUR LES FORMALITES)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

LA POSTE

Société anonyme au capital de 3 800 000 000 euros
Siège social : 9 rue du colonel Pierre Avia - 75015 Paris
356 000 000 RCS Paris
(« La Société »)

EXTRAIT

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS

A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

DU 27 JUIN 2018

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du groupe rédigé par le Conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de la Société, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés et faisant apparaître un bénéfice s'élevant à 658 910 657 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

DEUXIEME RESOLUTION

(Approbation des comptes consolidés dudit exercice)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du groupe rédigé par le Conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés et faisant apparaître un résultat net part du Groupe bénéficiaire de 851 417 000 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

TROISIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat, détermination et mise en distribution du dividende)

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2017, soit 658 910 657 €, de la manière suivante :

(i) Détermination du résultat distribuable :

Réserves diverses.....	467 225 840 €
Report à nouveau	530 794 597 €
Résultat de l'exercice	658 910 657 €
Résultat distribuable	1 656 931 094 €

(ii) Dotation à la réserve légale : 32 945 533 €

(iii) Prélèvement de l'acompte sur dividende versé : Néant

(iv) Distribution de dividendes : 171 000 000 €

Montant prélevé sur le compte « résultat de l'exercice » 171 000 000 €

Montant prélevé sur le compte « report à nouveau » Néant

Montant du dividende 171 000 000 €

Ce montant sera versé intégralement à l'Etat et à la Caisse des dépôts et consignations à proportion de leurs participations respectives au capital de la Société à la date de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur l'affectation du résultat 2017.

(v) Affectation au compte « Report à Nouveau » : 454 965 124 €

Ce dernier s'élèvera donc à 985 759 721 € à l'issue de la dotation à la réserve légale et de la distribution de dividendes susvisée.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte de ce que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende	Régime Fiscal
2014	950 000 000	171 000 000 €	N/A
2015	950 000 000	171 000 000 €	N/A
2016	950 000 000	171 000 000 €	N/A

[....]

ONZIEME RESOLUTION

(Pouvoir pour les formalités)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.